

AUJOURD'HUI



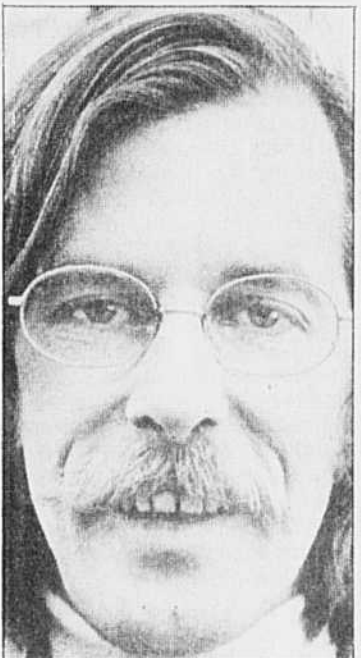
LE COSTUMIER DES ROIS

Yvan Gaudin a entièrement habillé les 130 personnages de la trilogie de Shakespeare, à l'Espace Libre, dans les frisées de l'Est de la ville. Un reportage de Robert Levesque. **Page C-1**



L'HOMME DE 25,000 FILMS

Robert Claude Bérubé est celui qui signe les ciné-fiches que tous les médias reproduisent dans leurs horaires du petit et grand écran. Paul Cauchon l'a interviewé. **Page C-1**



SECONDE NAISSANCE

En rassemblant les six recueils qui constituent une rétrospective récemment parue à l'Hexagone sous le titre de *Quand nous serons*, Pierre Morency a constaté que ces livres racontaient l'histoire d'une seconde naissance, d'une « tentative d'arriver dans la vraie vie ». Il s'est confié à Jean Royer. **Page D-1**

LE MARATHON DE MONTRÉAL AURA LIEU

Grâce à un nouveau commanditaire, Interurbain Bell, la 10e édition du Marathon de Montréal aura lieu le 4 septembre. **Page B-12**

Appel personnel de Mulroney au PM de la Saskatchewan

« Faites-en plus, et plus vite ! »

MICHEL VASTEL

OTTAWA - Le chef du gouvernement fédéral, a interrompu hier ses vacances pour lancer un appel à son homologue de la Saskatchewan: « Nous sommes déçus car nous aurions préféré que votre gouvernement fasse plus, plus vite », a dit Brian Mulroney lors de sa première intervention publique dans le dossier. Le chef du gouvernement fédéral a aussi annoncé son intention « d'aborder la question des droits des minorités linguistiques, dans leur sens le plus large, lors de la première conférence constitutionnelle qui suivra la ratification de l'accord du lac Meech ». Cette question vient donc s'ajouter à celles de la réforme du Sénat et de la juridiction des provinces sur les pêches, déjà inscrites à l'ordre du jour.

Alors que les représentants de la communauté francosaskoise étaient à Ottawa hier pour rencontrer le secrétaire d'État, Lucien Bouchard, et les deux partis d'opposition, réclamant une intervention du Parlement fédéral, Brian Mulroney avançait

en quelque sorte leurs désirs en s'impliquant personnellement, mais avec prudence, dans le dossier linguistique.

« Le Parlement fédéral doit faire preuve de leadership et le premier ministre (Mulroney) doit s'impliquer, le plus tôt sera le mieux », a dit Rupert Baudais, président de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan. « On a un leadership à assurer », a pour sa part convenu Lucien Bouchard après s'être plongé dans le dossier depuis trois jours: « Il ne faut pas renoncer à des modifications à la loi ou aux services annoncés ».

De son côté, le représentant libéral, Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier), a officiellement demandé au président des Communes la tenue d'un débat spécial, dès lundi, et il semble qu'on se dirige, comme en 1983 lors de la crise franco-manitobaine, vers l'adoption d'une résolution des Communes sur la question.

Le ton de la lettre de M. Mulroney à Grant Devine est extrêmement réservé et le chef du gouvernement fédéral évite manifestement de condamner son collègue de la Saskat-

chewan. En fait, après avoir rappelé que la Cour suprême lui donnait le droit de passer à l'unilinguisme anglais, il lui souligne que son projet de loi peut être interprétée de deux façons:

— « on peut le considérer comme un premier pas vers la mise en pratique de droits et de garanties depuis longtemps négligés »;

— mais, vu sous un autre angle, « il diminue des droits juridiques existants ».

M. Mulroney souligne en effet que depuis l'accord du lac Meech, cette question des droits linguistiques en Saskatchewan « a une portée qui s'étend bien au-delà des frontières de la province et touche à des questions qui concernent, en fait, l'essence même de la Fédération canadienne ».

Le gouvernement fédéral a pris acte des compromis déjà offerts par le gouvernement de Regina comme la mise sur pied de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité, l'ouverture d'un bureau de traduction, et la négociation d'une entente cadre sur les langues offi-

Voir page A-12 : Mulroney

Grant Devine au DEVOIR

La Saskatchewan sera bilingue... à son rythme

MICHEL VASTEL

OTTAWA - « Mettez-vous à la place du premier ministre d'une province où 97 % de la population parle anglais, qui signe l'accord du lac Meech, qui commence à introduire le français à la législature, dans les Cours de justice, et qui promet d'offrir des ser-

qu'ils avaient il y a un mois, dit-il. On part de zéro ici ».

Avant le jugement Mercure de la Cour suprême, le français n'avait effectivement aucun statut en Saskatchewan, sinon dans les écoles de rang, et encore « là où le nombre le justifiait ». Aujourd'hui, il propose à ses 25,000 Fran-

Voir page A-12 : Devine

EXCLUSIF

vices en français alors que 97 % des gens ici n'en veulent pas. C'est dur, mais je vais le faire ! »

Au cours d'un entretien exclusif de 30 minutes avec LE DEVOIR hier, et dans ce qui ressemblait parfois à un appel à la compréhension des Québécois et des minorités linguistiques en général, le premier ministre de Saskatchewan, Grant Devine, affirme que les Fransaskois réalisent des gains importants avec sa loi 2: « Regardez ce qu'ils ont aujourd'hui par rapport à ce



Grant Devine

Au lieu de se rendre à Mirabel, il rejoint les marcheurs

Chömek fait faux bond

ISABELLE PARÉ

Le premier Turc qui devait être expulsé, M. Hikmet Chömek, n'était pas au rendez-vous hier soir à Mirabel. Comme 11 de ses compatriotes qui doivent être expulsés d'ici lundi, il a décidé de défier la loi pour rejoindre le cortège de 125 marcheurs turcs qui espèrent toujours obtenir un sursis d'Ottawa.

Faisant volte-face, M. Chömek, comme la majorité des 12 Turcs qui doivent être expulsés d'ici lundi, est

revenu sur sa décision de se soumettre à l'ordonnance de renvoi.

Après avoir rejoint ses compagnons à Masson hier, il a déclaré qu'il marcherait jusqu'à Ottawa où il espère rencontrer la ministre McDougall mardi. « Si je dois partir après, je le ferai sans résistance... je ne veux en aucune façon poser de geste criminel », a-t-il dit.

M. Chömek avait déclaré jeudi ne pas vouloir défier l'ordre d'expulsion qui pèse contre lui. L'ambassade de Turquie a même délivré hier un cer-

Voir page A-12 : Turcs



Photo CP

Espérant toujours obtenir la clémence d'Ottawa, les 125 marcheurs Turcs menacés d'expulsion ont poursuivi hier leur périple vers la capitale, où ils doivent arriver lundi.

Le Comité exécutif contrôle tout comme sous Drapeau, révèle un document interne du RCM

Pas plus de démocratie à l'hôtel de ville

MICHEL C. AUGER

« Rien n'a véritablement changé jusqu'à maintenant », au chapitre de la démocratie municipale à Montréal depuis l'arrivée au pouvoir du RCM et les sept membres du Comité exécutif contrôlent encore tous les pouvoirs et toute l'information à l'hôtel de ville, tout comme au temps de l'administration Drapeau.

C'est le jugement sévère que porte le conseiller Pierre-Yves Melançon, président de la Commission de l'administration et des finances du Conseil municipal dans un document de 24 pages intitulé *La démocratisation*

à Montréal qui a été remis cette semaine à tous les membres du caucus du RCM et de l'exécutif du parti ainsi qu'aux présidents des commissions du parti.

« La concentration du pouvoir demeure encore entre les mains du Comité exécutif. Et les quelques pas timides vers la démocratisation ne seront que des avancées formelles. Rien n'a véritablement changé jusqu'à maintenant », soutient-il.

Rejoint à son domicile, le conseiller Melançon a reconnu l'authenticité du document obtenu par LE DEVOIR et affirme qu'il se veut « une contribution au débat fondamental pour la démocratie municipale à

Montréal qui s'annonce, soit celui sur la politique-cadre de consultation et sur les règlements du Conseil ».

« On ne sent pas actuellement qu'il y a une politique de décentralisation des pouvoirs afin qu'ils soient partagés plus adéquatement entre l'exécutif, le Conseil et les commissions », a affirmé le conseiller du district Mont-Royal.

Dans son document, M. Melançon affirme que trois problèmes bloquent actuellement le processus de démocratisation à l'hôtel de ville soit la proposition de politique-cadre de consultation, la refonte des règles de fonctionnement du Conseil municipal et l'implication des conseillers

municipaux du RCM dans la prise de décision, « qui n'est pas chose du présent ».

« Depuis plusieurs mois, souvent, les membres du Comité exécutif ne diffusent l'information au Conseil des élus (le caucus des conseillers RCM) que lorsque les décisions sont à toutes fins pratiques déjà prises », affirme-t-il.

« Jusqu'à présent, toutes les fois

que le Comité exécutif n'a pas suffisamment impliqué les élus, des difficultés politiques s'en sont suivies. Les exemples sont là pour en faire foi. Par contre, lorsque l'information a été partagée, les projets se sont bonifiés et nettement améliorés », poursuit le document.

Le conseiller rappelle qu'en 26 ans de pouvoir le régime Drapeau a

Voir page A-12 : Démocratie

La rédaction de La Presse s'agite

Roger D. Landry impose Desjardins

PIERRE CAYOUILLE

L'éditeur de *La Presse*, M. Roger D. Landry, aurait lui-même imposé la nomination de M. Marcel Desjardins à titre de directeur de l'information du quotidien montréalais et ce, quelques heures après que l'éditeur adjoint eut fait part à M. Louis Falardeau, adjoint au directeur de l'information, qu'il avait été choisi pour occuper ces fonctions.

Cette façon de procéder crée

un climat d'agitation à *La Presse*, tant chez les syndiqués que chez les cadres de la rédaction, apparemment tous favorables à la candidature de M. Falardeau. Les journalistes se réuniront d'ailleurs en assemblée générale mercredi prochain afin de faire le point sur cette affaire.

Selon des informations recueillies par LE DEVOIR, l'éditeur adjoint de *La Presse*, M. Michel Roy, aurait annoncé mercredi dernier à M. Louis Falardeau, ad-

Voir page A-12 : La Presse

LE RETOUR EN FORCE DE

SUZANNE JACOB

Deux livres à savourer, pour le plaisir et l'émotion d'une écriture où se mêlent la musique et le délire.

LES AVENTURES DE POMME DOULY
138p., 13,95\$
Boréal



SUZANNE
MAUDE

MAUDE
120p., 12,95\$
nbj

L'offre de Larose jouerait sur un éventuel jugement coûteux pour Malenfant

PAULE DES RIVIÈRES

La « proposition globale » que la CSN a transmise au propriétaire du Manoir Richelieu restera sur la table jusqu'à ce que la Cour suprême tranche le conflit de travail à La Malbaie.

« Si jamais il y a des bouts qui les intéressent (...) Il y a des affaires aménageables », a déclaré hier, au cours d'une entrevue, le président de la CSN, M. Gerald Larose en commentant la proposition de la centrale au propriétaire du Manoir, M. Raymond Malenfant.

Ce dernier a fait savoir cette semaine, par la bouche de son avocat, qu'il n'était pas intéressé par l'offre de règlement hors cour de la CSN, à moins de revirements importants de la part du syndicat. M. Larose ne voit là « rien de surprenant » puisque M. Malenfant a levé le nez sur huit autres propositions soumises depuis le début du conflit de travail, il y a deux ans.

La Cour suprême doit se prononcer sous peu sur une cause similaire à celle du Manoir, qui rejallera sur Pointe-au-Pic. Le litige porte sur l'interprétation de l'article 45 du code du travail, qui oblige un nouveau propriétaire à reconnaître le syndicat en place au moment où il prend possession d'un établissement, ce que M. Malenfant n'a pas fait lorsqu'il a acheté le Manoir.

Qu'est-ce qui a poussé le président de la CSN à faire un geste vers M. Malenfant ? « À l'approche de la décision de la Cour suprême, souligne M. Larose, je me disais qu'il y a un intérêt à vouloir régler. Il y a plusieurs millions en jeu. S'il (M. Malenfant) est contraint de payer le salaire de 306 personnes durant deux ans... ».

L'offre de règlement n'a pas été rendue publique et il s'agit d'une offre verbale, échangée entre le procureur de la CSN, M. Louis Bibeau, et celui de M. Malenfant, M. Errol Payne, après que le représentant de la CSN eut décelé « une certaine ouverture ». (Le procureur de M. Malenfant a d'ailleurs demandé le semaine dernière de voir la liste des ex-employés, par ordre d'ancienneté).

Les informations recueillies permettent de dire que la CSN exige la reconnaissance de son syndicat et le retour des ex-employés au Manoir, selon une procédure respectant l'ancienneté mais à un rythme prenant en compte l'achalandage à l'hôtel de Pointe-au-Pic dans le comté de Charlevoix. Les ex-employés veulent passer avant les employés que M. Malenfant a embauchés après s'être défait des syndiqués CSN.

La centrale serait disposée à ne pas exiger que M. Malenfant rembourse la totalité des salaires des 306 congédiés pour les deux dernières années.

La manifestation marquait la suspension d'un ordre de la Cour qui interdisait à 66 des membres du syndicat CSN du Manoir Richelieu de pénétrer dans les territoires avoisinant l'établissement.

Cette condition incluse dans une injonction a été enlevée mercredi dernier par le juge Mark Dubé de la Cour des sessions de la paix.

La présidente du syndicat, Mme Louise Pilote, a déclaré, au cours d'un entretien téléphonique, que « mon désir serait d'aller prendre un café avec M. Malenfant ». Mme Pilote, qui a travaillé 30 ans au Manoir, trouve tellement inconcevable que M. Malenfant refuse tout compromis qu'elle en arrive à se demander « s'il est au courant (de la proposition) ».



Deux cents manifestants ont rappelé hier que rien n'était encore réglé au Manoir Richelieu.

Photo PC

Un ministre fédéral veut voir partir les Turcs pour sauver le Canada de l'anarchie

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC - Sans une application stricte de la loi dans le domaine de l'immigration, ce sera l'anarchie au Canada. « Un million, deux millions ou 500,000 » réfugiés pourraient possiblement alors se présenter aux frontières canadiennes.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre fédéral du Multiculturalisme, Gerry Weiner, cherchant à justifier la ligne dure adoptée par son gouvernement dans le dossier des ressortissants turcs de Montréal qui font l'objet d'ordonnances d'expulsion.

Nouveau ministre responsable du Multiculturalisme dans le gouver-

nement Mulroney, M. Weiner a affirmé devant la presse que son gouvernement n'avait pas le choix. Sans le respect des lois, c'est l'anarchie, a-t-il dit.

Selon M. Weiner, le Canada ne peut faire preuve de souplesse envers les revendicateurs du statut de réfugiés car en bout de ligne c'est toute la politique d'immigration du Canada qui est en cause. Accorder aujourd'hui à de faux réfugiés le statut d'immigrant, c'est abandonner les critères de sélection des immigrants, c'est laisser d'autres décider des lois canadiennes, a-t-il dit.

« Est-ce que vous voulez une politique d'immigration où tout le monde qui arrive va être accueilli ? », a demandé le ministre. Celui-ci a rap-

pellé qu'il y avait au moins 15 millions de réfugiés politiques dans le monde et 100 millions de migrants économiques. Le Canada a accueilli l'an dernier 152,000 immigrants et réfugiés et pourrait faire plus encore, a-t-il dit, soulignant que cela devait cependant se faire dans un cadre bien déterminé.

Ces propos de M. Weiner tenus devant la presse à l'occasion d'un colloque sur le multiculturalisme devaient cependant être vivement contestés par Mme Louise Robic qui participait au même colloque. « L'expérience passée a démontré que la souplesse envers les revendicateurs du statut de réfugiés ne conduisait pas à l'anarchie », a-t-elle dit de son côté aux journalistes.

Le gouvernement canadien a lui-même amnistié en mai 1986 quelque 24,000 revendicateurs du statut de réfugiés, a rappelé Mme Robic, en affirmant que cela n'avait causé aucune anarchie, tout au moins au Québec. Le ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration avait alors passé en revue

le statut de 10,000 de ces revendicateurs du statut de réfugié et tout s'était bien déroulé, a-t-elle rappelé.

Le gouvernement canadien doit faire preuve de souplesse car les revendicateurs du statut de réfugiés qui aujourd'hui sont menacés de déportation sont victimes de la lenteur du processus d'examen de leur situation. Cela fait souvent plus de deux ans qu'ils sont installés au Canada, ayant ainsi eu le temps de tisser des liens, de s'établir. La proposition faite par le Québec pour traiter tous les cas de réfugiés voulait tenir compte de cette réalité, a dit la ministre. Cette proposition qui fut refusée tient toujours, a-t-elle réitéré hier, précisant l'avoir dit la semaine dernière à Mme Barbara McDougall, la nouvelle ministre fédérale de l'Immigration. Celle-ci n'a pas répondu.

L'attitude adoptée par Ottawa est déplorable, trouve Mme Robic qui est déçue de voir le gouvernement fédéral ignorer les impacts humains de ses gestes. Elle avoue toutefois ne pouvoir rien faire de plus que condamner cette attitude.

Ce que cache le Lac Meech

Quand Trudeau et Parizeau suggèrent la même solution

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec devrait s'arranger pour que la Cour suprême tranche le délicat problème de l'affichage unilingue en fonction de l'accord du lac Meech.

C'est là l'idée soutenue par le président du Parti québécois, M. Jacques Parizeau.

De cette façon, on saurait ce que veut dire le concept de « société distincte » énoncé dans l'accord du lac Meech. On éviterait ainsi le danger que le débat sur l'accord du lac Meech s'éparpille dans toutes les directions comme il a commencé à faire.

« On saurait enfin sur quoi s'appuyer. Autrement, c'est de la roulette russe », a déclaré M. Parizeau.

À une extrémité de l'éventail des interprétations, on trouve ceux qui prétendent que la société distincte ne veut rien dire sur le plan juridique parce que « d'aucune espèce de façon on ne peut imaginer que ça puisse avoir prééance sur la Charte des droits de 1982 ».

C'est à cela qu'en arrivent les sénateurs et les députés comme on peut voir dans le rapport du Sénat et de la Chambre des communes sur

l'accord du lac Meech.

Les experts constitutionnels ont cependant été unanimes sur un point: les clauses sur la dualité linguistique et la société distincte n'augmentent pas les privilèges provinciaux au détriment du gouvernement du Canada et ne font pas le contraire.

À l'autre extrémité de l'éventail, on trouve la thèse selon laquelle la « société distincte » pourrait être interprétée par les tribunaux comme voulant dire que des lois pourraient exister au Québec, des dispositions pourraient être prises qui iraient à l'encontre de la Charte des droits fédérale et qui auraient primauté sur la charte. C'est la thèse soutenue par M. Pierre-Elliott-Trudeau.

Il existe donc deux interprétations qui peuvent mener à deux pays tout à fait distincts. On comprend dès lors le point de vue de bon nombre de Canadiens anglais qui disent que tôt ou tard, petit à petit, le Canada va devenir deux entités distinctes.

« Ce qu'il y a d'embêtant dans ce débat, c'est que, une fois l'accord du lac Meech ratifié par tous, à l'occasion d'une loi passée au Québec, on va aller en Cour suprême et là, neuf personnes non élues vont déterminer au bout du compte si la 'société dis-

La direction du Droit se plaint d'actes de violence

PIERRE CAYOUILLE

Le conflit qui paralyse le quotidien *Le Droit* depuis le 20 février dernier s'est aggravé d'un cran hier.

Pour la première fois depuis le début des hostilités, la direction du quotidien s'est plaint d'avoir été victime d'actes de violence répétés.

Dans la nuit de jeudi à hier, des inconnus auraient lancé une brique enrobée d'un exemplaire du *Droit* dans la fenêtre du salon d'un membre de la direction. « Il est pratiquement impossible que ce soit l'oeuvre de quelqu'un étranger au conflit, puisque le cadre en question n'est jamais intervenu publiquement dans le dossier », a dit Mme Guylaine de Muy, porte-parole de la direction du quotidien.

Par ailleurs, la direction rapporte que des voitures appartenant au *Droit* et à plusieurs cadres ont été égratignées. Leurs pneus ont été crevés. Plusieurs dirigeants du journal recevraient aussi régulièrement des menaces de mort. Mercredi dernier en fin de journée, toujours selon la direction, des employés qui regagnaient leur domicile en fin de journée auraient été suivis par des individus à bord d'un camion. Un individu serait sorti du véhicule et se serait dirigé vers la voiture des employés armé d'un bâton de baseball. Il aurait rebroussé chemin lorsque le conducteur de la voiture s'apprêtait à le photographier.

Il a été impossible de rejoindre les porte-parole du Syndicat québécois de l'imprimerie et des communications pour qu'ils commentent ces actes de violence.

En grève depuis le 20 février dernier, les 185 syndiqués, travailleurs de production et de bureau, empêchent la publication du quotidien de l'Outaouais.

Au cours des derniers jours, la direction a redoublé d'efforts pour en arriver à publier de nouveau le journal. Six cadres ont été formés au travail de production. « Nous n'avons pas le choix », a dit le porte-parole de la direction.

Le Droit appartient au groupe Hollinger, propriété du financier Conrad Black.

Consultation publique

Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre

La Ville de Montréal a mis sur pied un comité consultatif dont le mandat consiste à tenir une consultation publique ayant pour objet de recueillir les commentaires de la population en général et de formuler des recommandations, afin d'éclairer les décisions municipales sur les orientations futures du plan d'urbanisme de l'arrondissement Centre.

Les personnes et organismes intéressés sont invités à participer aux diverses activités publiques prévues dans le cadre de cette consultation publique.

Assemblée officielle d'information

Le Comité consultatif, lors de cette assemblée officielle d'information, présentera l'ensemble du processus de consultation et invitera le service concerné à expliquer les grandes lignes de l'énoncé d'orientations de l'aménagement Centre.

Le 18 avril 1988, à 19 heures,
(si nécessaire, cette assemblée se poursuivra, le 19 avril 1988, même heure).
Hall d'honneur de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est

Assemblées d'information sectorielles

En complément de l'assemblée officielle d'information, le Comité consultatif tiendra une assemblée d'information dans chacun des quatre secteurs de l'arrondissement Centre. Ces assemblées par secteur serviront à présenter, de façon plus détaillée, la problématique particulière à chaque secteur du territoire.

- Secteurs du centre
Délimités au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par le boulevard Saint-Laurent, au sud par les rues Saint-Antoine, McGill et Notre-Dame, et à l'ouest par la rue Guy.
le 25 avril 1988, à 19 heures
Église St-James des Apostles
1439, rue Sainte-Catherine Ouest
- Secteurs du Havre Jacques-Cartier
Délimités au nord par les rues Saint-Antoine, McGill et Notre-Dame, à l'est par le pont Jacques-Cartier, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par le canal Lachine et le pont Victoria.
le 26 avril 1988, à 19 heures
Union française
429, rue Viger Est

Quartiers du coeur de Montréal



- Secteurs du nord-ouest
Délimités au nord par le parc du Mont-Royal, à l'est par les rues du Parc, des Pins et le boulevard Saint-Laurent, au sud par la rue Sherbrooke, et à l'ouest par les limites de la Ville de Westmount, la rue Guy et l'autoroute Ville-Marie.

le 27 avril 1988, à 19 heures
Masonic Memorial Temple
1850, rue Sherbrooke Ouest

- Secteurs de l'est
Délimités au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par l'avenue de Lorimier, au sud par l'autoroute Ville-Marie et la rue Notre-Dame, et à l'ouest par le boulevard Saint-Laurent.
le 28 avril 1988, à 19 heures
Centre Saint-Pierre-Apôtre
1212, rue Panet

Assemblées d'information thématiques

De plus, du 2 au 13 mai 1988, les responsables du Service de l'habitation et du développement urbain organiseront une dizaine d'assemblées d'information thématiques, à la Salle des Pins du Centre de conférence Guy-Favreau.

Assemblées publiques de consultation

Dans la semaine du 6 juin 1988, le Comité consultatif tiendra des assemblées publiques de consultation. Les détails relatifs à l'horaire et au lieu des assemblées seront communiqués ultérieurement dans les journaux.

Les demandes d'information supplémentaires doivent être adressées au bureau Accès Montréal Centre, 275, rue Notre-Dame Est, 872-6395. C'est également à cet endroit ainsi qu'à l'Atelier d'urbanisme, 65, rue Sainte-Catherine Ouest que la documentation officielle sera disponible gratuitement.

A compter du 31 mars au 16 juin 1988, une exposition sera présentée au public à l'Atelier d'urbanisme, 65, rue Sainte-Catherine Ouest. Les heures d'ouverture sont du lundi au mercredi de 10 h à 18 h; le jeudi et vendredi de 10 h à 21 h; le samedi et dimanche de 12 h à 17 h.

JEUNE AFRIQUE
LE DEVOIR D'INFORMER LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE.

Dans le cadre des
JOURNÉES DU CINÉMA AFRICAIN
du 12 au 17 avril 1988

M. SIRADIOU DIALLO
Directeur de la rédaction de l'hebdomadaire
JEUNE AFRIQUE

remettra le 15 avril 1988
le prix offert par

**LE GROUPE
JEUNE AFRIQUE**

récompensant le « meilleur film ou reportage
canadien sur l'Afrique et les pays créoles »

JEUNE AFRIQUE
LE DEVOIR D'INFORMER LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE

Le Groupe Jeune Afrique, 51 avenue des Ternes,
75017 Paris tél. 43 66 52 42 télex 280 674 Grupjia

JEUNE AFR
LE DEVOIR D'INFORMER LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE

Les rejets toxiques d'une filiale de Lavalin

Un juge qualifie de «négligence crasse» l'inaction de Kemtec et l'amende imposée, de «presque ridicule»

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le juge Pierre Fontaine, de la Cour municipale de Montréal, a imposé hier une sentence symbolique à la compagnie Kemtec, une filiale du groupe Lavalin, qualifiant de «négligence crasse» l'attitude de sa direction qui n'a «rien fait de concret» pendant huit mois pour mettre fin aux rejets au fleuve de concentrations de phénols toxiques dans des concentrations dépassant de plusieurs dizaines de fois les normes environnementales.

Pesant bien ses mots, le magistrat a aussi qualifié de «presque ridicule» l'amende maximale de \$ 2,000 prévue pour une première infraction par le règlement de la CUM, compte tenu, a-t-il précisé, de la capacité financière des compa-

gnies que ce règlement prétend contrôler. Kemtec, une cousine de la première société d'ingénierie environnementale du Québec, Lavalin-Environnement, a déclaré devant la Cour avoir réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de \$ 120 millions.

Le juge Fontaine a rejeté l'argument de la compagnie, qui faisait valoir des pertes de \$ 2 millions l'an dernier.

D'abord, a-t-il dit, parce que dans la comptabilité des groupes financiers, ces pertes financières procurent en réalité aux compagnies d'intéressants avantages fiscaux.

Et, a-t-il ajouté, le tribunal ne veut pas donner l'impression qu'il y a une «justice pour les riches et une pour les pauvres» dans des matières aussi importantes. Le juge a expliqué qu'il imposait régulière-

ment des amendes de \$ 2,000 à des restaurateurs «qui n'ont pas le chiffre d'affaires de Kemtec» lorsqu'ils ne se conforment pas aux règles de salubrité alimentaire.

La toxicité des produits rejetés par Kemtec et l'impact environnemental des dépassements illicites sur le fleuve et les prises d'eau des villes situées en amont ont incité le tribunal à décréter une sentence que le juge a qualifiée de «symbolique».

«La pollution, a dit le juge Fontaine, est en train de devenir un phénomène majeur» dans notre société et le tribunal ne peut rester insensible devant les effets possibles sur la santé des travailleurs et le milieu naturel de la mauvaise gestion, surtout chronique, de produits toxiques.

Le juge a rejeté la thèse de «l'accident» invoqué par la direction de la compagnie à propos des dépassements de la norme constatés par la CUM en septembre 1987. Les échantillons récoltés dépassaient de 21 et 56 fois le seuil de sécurité fixé à 1 milligramme de phénol par litre d'eau.

Kemtec-Lavalin a été avisé en août dernier que ses rejets dans ses quatre égouts dépassaient les normes de la CUM et, en particulier, à la sortie de son système d'épuration biologique, conçu à l'époque de Gulf pour des normes beaucoup plus libérales.

Cinq autres relevés, effectués par la CUM entre novembre 1987 et le 29 mars dernier, ont établi que les rejets de phénols dépassaient toujours les normes.

Le président de Kemtec, M. Damien De Gheldère, et son directeur des opérations, M. Bernard Moreau, ont fait valoir que la compagnie avait dépensé depuis huit mois plusieurs dizaines de milliers de dollars en études et travaux d'ingénierie pour rendre leurs eaux usées conformes au règlement 87 de la CUM. Kemtec est finalement parvenu - la semaine dernière - à une entente avec la CUM sur un écanancier de travaux en vue d'améliorer les épurateurs de cette usine pétro-chimique, une entreprise que Kemtec évalue à \$ 800,000.

Le procès a été ponctué de plusieurs surprises, dont le témoignage bénévole du président de la Société pour vaincre la pollution, M. Daniel Green, cité à la barre par le procureur de la CUM à titre «d'ami de la Cour» et d'expert sur les ef-

fets environnementaux des phénols en l'absence des biologistes de la communauté.

A l'issue du procès, M. Green a vu dans le jugement Fontaine un «message clair aux pollueurs qui devront réaliser que l'appareil judiciaire sera de plus en plus vigilant parce que la population» et le fleuve «en ont assez d'attendre».

De son côté, le porte-parole de STOP, M. Bruce Walker, y a vu un «message à la CUM» dont le système d'amendes a été qualifié de «ridicule» par le juge Fontaine.

En février, le juge Fontaine avait récusé sur le banc l'entente hors cours intervenue entre la CUM et Kemtec pour une amende \$ 1,000. Le juge avait convoqué les deux parties hier pour représentation sur sentence.

L'enquête pour abus sexuels dans un centre d'accueil

Des audiences publiques qui prennent une tournure secrète

BERNARD MORRIER

Un goût amer et un grand doute sur le prétendu caractère public qu'on veut leur donner subsistent à l'issue de la première journée du début véritable des travaux de la commission d'enquête sur de prétendus abus sexuels commis par une quinzaine d'éducateurs contre de jeunes enfants, dans un centre d'accueil de la région de Montréal, entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1986.

Selon le mandat confié en novembre dernier par le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, à l'exception des périodes consacrées aux témoignages d'enfants, les audiences de la commission sont publiques, sauf lorsque le président - en l'occurrence Me Jean-Denis Gagnon - en décide autrement, pour des motifs d'intérêt public, ou afin d'assurer la protection de la réputation de certaines personnes.

Mais les ordonnances de non-publication pleuvent drues: interdiction de mentionner le nom et l'adresse du centre où il y aurait eu une trentaine de jeunes abusés sexuellement; interdiction de rendre public le nom du directeur du foyer d'accueil en cause et également celui des employés de la maison ou de toute autre personne contre qui des allégations d'abus sexuels ont été formulées.

Pourtant, il y a quelques mois, les noms du foyer, de son directeur et d'une quinzaine d'éducateurs ont circulé librement, quand ces derniers ont intenté des poursuites de près de \$ 3 millions contre leur ancien employeur, après avoir été libérés au terme d'une enquête préliminaire...

Bien qu'il doive revenir à la barre quand on entrera dans le vif du sujet, le premier témoin, le directeur, n'a fait hier aucune révélation susceptible de nuire à sa réputation, se contentant de rappeler les faits qui ont donné naissance à des foyers pour jeunes, tout en décrivant l'organisme qui régit sa maison et les tâches dévolues à chacun. Puis, à la demande de Me Céline Lamontagne-Lacerte, procureur de la Commission, il a déposé une liste des enfants admis dans sa maison pour la période en cause, de même que les listes des chefs de service et des équipes de personnel.

Lui ont succédé à la barre, deux policiers de la CUM, le premier, un

dessinateur, déposant les plans de la bâtisse qui abrite le centre d'accueil, et l'autre 36 photos, prises en octobre 1986, et montrant l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble, sis dans l'est de Montréal. Et monsieur le commissaire-enquêteur d'intervenir aussitôt: «Les journaux pourront publier ces photos, sauf celles montrant la façade de l'immeuble ou encore son adresse.»

Il fut ensuite convenu qu'une visite de l'endroit aurait éventuellement lieu par le président de la commission et son procureur, en compagnie d'au moins les trois avocats des parties directement intéressées, soit ceux des enfants, du centre et des employés syndiqués.

Le Comité de protection de la jeunesse et le Directeur régional de la protection de la jeunesse n'étant pas en cause, le commissaire Gagnon a consenti au premier le statut d'observateur à l'enquête, avec accès aux pièces à être déposées, tandis que l'avocat du DPJ apprenait qu'au cours de cette même enquête, il ne pourrait poser aucune question aux enfants qui viendront témoigner.

Me Lecompte, qui représente le DPJ, eut beau insister mais il s'est fait répondre par Me Gagnon que le rapport qui découlera de l'enquête ne portera pas sur le comportement du DPJ, ni sur son entourage, mais bien sur le personnel du centre d'accueil.

Le président de la commission a précisé cependant qu'il ne disait pas que le DPJ n'avait pas d'intérêt au dossier, mais il croit que cet intérêt n'était sûrement pas aussi grand que celui des personnes en cause. Me Gagnon lui a cependant consenti le droit de faire entendre des témoins et a suggéré, comme à tout autre individu intéressé à la cause, de soumettre un mémoire à la commission.

Me Lecompte a d'autre part le loisir de s'entendre avec l'avocat des enfants, Me Suzanne Gilbert, pour lui suggérer certaines interventions.

Par ailleurs, les audiences qui doivent reprendre lundi avec les premiers témoignages d'enfants risquent d'entraîner un important débat en droit, à la suite de l'intention annoncée de Me Gagnon.

Les enfants doivent être interrogés par le procureur de la commission, en présence de Mes Gagnon et Gilbert, dans une salle autre que celle où se tiennent les audiences

«publiques». Leurs témoignages, captés par une caméra seront toutefois retransmis sur écran dans cette dernière salle. Me Gagnon met en doute la présence des journalistes et du public devant les écrans, en même temps que les avocats du centre et des syndiqués, et doit statuer sur cette question dès la reprise des travaux.

Cependant, dès hier, les différents médias, dont Radio-Canada, Québecor, La Presse et Télévision Quatre-Saisons, alertaient leurs avocats afin de contester devant Me Gagnon lundi toute décision contraire à la liberté de presse et au droit du public d'être informé, face à la loi sur les commissions d'enquête.



Si l'alcool est devenu un problème

Nous ne promettons pas de miracle, mais...

LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.

Centre de réadaptation pour tous problèmes liés à l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues.

111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611



Université de Montréal

Cours intensifs de langues modernes mai-juin 1988

Le Département d'études anciennes et modernes de la Faculté des arts et des sciences vous offre les cours suivants:

Allemand
Trois niveaux
4 jours par semaine, de 09:00 à 15:30
du 16 mai au 23 juin

Espagnol
Trois niveaux
4 soirs par semaine, de 19:00 à 22:00
du 16 mai au 23 juin

Italien
Niveau élémentaire
4 soirs par semaine, de 18:00 à 21:00
du 16 mai au 23 juin

Portugais
Niveau élémentaire
4 soirs par semaine, de 17:30 à 20:30
du 16 mai au 30 juin

Russe
Niveau élémentaire
4 soirs par semaine, de 18:00 à 21:00
du 9 mai au 23 juin

Renseignements (514) 343-6222

Inscriptions Du 11 avril au 10 mai 1988



Jean Gascon est victime d'une attaque cardiaque

ROBERT LÉVESQUE

Jean Gascon, l'un des plus célèbres hommes de théâtre au Canada, a été transporté d'urgence au *Stratford General Hospital* mercredi en fin de soirée, à l'issue d'une répétition de *My Fair Lady*, la comédie musicale de Lerner et Loewe qu'il dirige pour la saison 88 du Festival de Stratford.

À Stratford, le chef de presse Keith Courtney a confié au DEVOIR, hier, que Jean Gascon avait été victime d'une attaque cardiaque, et qu'il était toujours sous des soins intensifs hier en fin de journée, et que son état était considéré comme «sérieux,

mais pas trop alarmant».

Jean Gascon a été victime à plusieurs reprises, au cours de sa carrière, de problèmes cardiaques. Mercredi soir, en sortant de répétition, il s'est affaissé et on a un moment craint pour sa vie.

Le directeur du Festival de Stratford, John Neville, qui joue le rôle de Henry Egan dans ce spectacle dirigé par Gascon, a réuni l'équipe, jeudi, pour annoncer que Jean Gascon, jusqu'à nouvel ordre, sera remplacé aux répétitions par son assistant, James de B. Domville. On ne sait pas, pour l'instant, combien de temps Jean Gascon demeurera hospitalisé.

TAPIS PERSANS ET ORIENTAUX

50% à 65% de rabais

Une vaste sélection de tapis provenant d'un des importateurs des plus réputés de Montréal sera exposée à la place Bonaventure. Cette sélection comprend, entre autres, des tapis de soie Qum, Nain, Isfahan, Tabriz, Kashan, Bakhtiar, Heriz, Bokhara, Kashmiri, des tapis de Chine, de Turquie, du Pakistan, de l'U.R.S.S. et plusieurs autres. Achetez directement du distributeur et économisez de 50% à 65% sur le prix de détail. Nous vous garantissons un remboursement applicable sur 90 jours, si vous n'êtes pas entièrement satisfait. Nous vous offrons une occasion unique d'acquiescer un tapis de qualité fait à la main, au prix de gros.

Bashir, Shuja & Cie

À Montréal
du 9 au 15 avril

Salle de montre Place Bonaventure
Étage «D» 38, Deauville, Montréal, QC H5A 1H6 (514) 876-4043
Du lundi au vendredi 8 h 00 à 18 h 00 Samedi 9 h 00 à 14 h 00

À Québec
Une journée seulement.

le samedi 16 avril 10h à 17h
à l'hôtel Ramada Inn 1200 Lavergne, Ste Foy, Québec

Mode de paiement: cartes de crédit, comptant, chèques.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUE

par le ministère de
l'Église de Saint-Hippolyte
Commissaire-Priseur

assisté de
L'Hon. Serge Joyal, c.p.
Expert

Provenant des successions:
Alfred Ayotte, John Halley, Andrée Paradis et autres

TABLEAUX CANADIENS

Mardi le 19 avril 1988 à 19h30



Cosgrove Stanley M. A.R.C. 1943



Riopelle J.-P. A.R.C. 1955



Portrait of Alfred Ayotte par J. P. Dallaire (1938)

Allevy, E., Ayotte, L., Bailey, G., Barbeau, M., Bélanger, O., Bellefleur, L., Belzile, L., Beaulieu, P.V., Bouchard, M.C., Bruni, U., Cantieni, G., Carrette, C., Chabot, C., Chabrier, P.M., Choquette, G.C., Comtois, U., Constantineau, F., Corbeil, G., Cosgrove, S.M., Dallaire, J.P., Daudelin, C., Delfosse, G., Domingue, M., Downing, J.D., Duguay, R., Dulude, C., Dumouchel, A., Dupont, M., Durocher, R., Dyonnet, E., École canadienne, Esler, J.K., Feito, L., Fortin, M.A., Gagnon, C.A., Garant, A., Garside, T., Gendron, P., Gingras, G.E., Guitet, J., Nombréux dessins de Halley, J., Heyveart, P., Jacurto, F., Lacroix, R., Lafleur, P., Lajoie, N., Lapiere, V., L'Archevêque, A., Leblay, C., Lébon, J., Lebrun, R., Letendre, R., Levasseur, S., Maillard, C., Maltais, M., Masson, H., May, H.M., Pelland, A., Perrigard, H.R., Poirier, N., Reinblatt, M., Richard, R., Riopelle, J.P., Rousseau, A., Roussil, R., Simpkins, R., Spector, N.H., Soulikias, P., Tatossian, A., Toupin, F., Tousignant, C., Trudeau, V., Vazan, W., Vermette, C.,

ANTIQUITÉS — TABLEAUX EUROPÉENS

Mercredi le 20 avril 1988 à 19h30

Cocteau, J., Coignard, L., École hispanique, XVIIIème siècle, Gilroy, J., Lévis, M., Mahdy, W.E., Partridge, D., Robert, L., Rouault, G., Ruhman, W., Ruprecht, O., Scherrewitz, J., Smith, R., Spohler, J.F., Vagagnini, M., Vertes, M., Verveer, E., Warhol, A., Westchloff, C.,

MEUBLES dont: Bonheur du jour de style Louis XV. Nombreux sièges de style Louis XV, Régence. Piano quart de queue, Willis, Mtl. Tapis d'Orient. Exceptionnelle tapisserie du XVIIIème siècle.

BIJOUX et OBJETS D'ART dont: Verreries de Lalique, Murano, service de verres de St-Louis. Nombreuses pièces d'argent massif dont une coupe, louches, 3 services à thé et café, 2 ménagères... etc. **Rare poupée** de mode française, fin XIXème siècle et son trousseau. Pendule de style Louis XV, Louis XVI, Art Déco... etc.

LIVRES — PHOTOGRAPHIES — AUTOGRAPHES

Jeudi le 21 avril 1988 à 19h30

Importante série de photos d'Indiens ayant appartenu à la collection anthropologique du Prince Roland Bonaparte.

Exposition: Samedi, 16 avril 1988 de 12h à 17h
Dimanche, 17 avril 1988 de 12h à 17h
Lundi, 18 avril 1988 de 12h à 21h

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4251 boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Téléphone: (514) 849-2505



Vos économies se multiplient. C'est garanti. 9,75%

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
intérêts versés annuellement

En vous proposant un CPG, les conseillers de la Fiducie du Québec vous offrent un moyen solide, fiable et garanti de faire fructifier votre argent.

Prime de 0,125% sur nos CPG aux personnes de 60 ans et plus. Faites-en la demande.

Fiducie du Québec

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657 Hull: 777-9119 1-800-567-6886
La Salle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680
Québec: 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792
Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

desjardins

Les ententes internationales du Québec sur la sécurité sociale vont faire bien des heureux

RENÉE ROWAN

Le Québec avait déjà des ententes en matière de sécurité sociale avec les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Barbade. Depuis le début de 1988, ces ententes se sont étendues à Sainte-Lucie, à la République fédérale d'Allemagne, au Danemark, à la Finlande, à la Norvège et à la Suède.

Depuis 1968 500 millions de touristes à Paris

PARIS (AFP) — Un couple de touristes américains, arrivant à Paris le 12 avril au soir par le Concorde, sera le 500 millionième touriste étranger à venir visiter la France depuis le 1er janvier 1968, annonçait jeudi le Secrétariat d'État au Tourisme.

Pendant toute la journée du mercredi 13 avril, ce couple américain sera accueilli avec faste à Paris par le Secrétaire d'État au Tourisme, M. Jean-Jacques Descamps.

L'ogéant au prestigieux hôtel Crillon, Place de la Concorde, il déjeuner à la Tour Eiffel, au restaurant le Jules Verne, dînera au Moulin Rouge, visitera le Musée d'Orsay et sera reçu dans de nombreuses boutiques prestigieuses, où il recevra des cadeaux.

A la fin de février 1988, le Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration avait reçu 20,527 demandes de pensions payables par des pays ayant conclu une entente avec le Québec.

Depuis 1930, environ 160,000 Québécois sont allés travailler aux États-Unis pour ensuite revenir au Québec: bûcherons, artistes, joueurs de hockey, lutteurs, travailleurs dans des manufactures ou dans la construction, cadres de multinationales, etc. Un grand nombre d'autres sont aussi allés travailler en France.

Pour toutes ces personnes, ces ententes sont donc particulièrement intéressantes, note M. Yves Chagnon, coordonnateur au Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale.

La législation de chaque pays prévoit qu'une personne doit avoir contribué un minimum d'années pour recevoir une pension. Ainsi, par exemple, il faut avoir contribué environ neuf ans aux États-Unis ou cinq ans en République fédérale d'Allemagne pour avoir droit à une pension de retraite de ces pays.

Lorsqu'un résident québécois n'a pas suffisamment contribué au régime d'un autre pays pour avoir droit à une pension, l'entente conclue entre le Québec et ce pays pourrait quand même lui permettre d'obtenir une pension, explique M. Chagnon.

À titre d'exemple, M. X a contribué deux ans au régime de pension des États-Unis. Supposons qu'il atteint l'âge de 62 ans en 1987. Les États-Unis exigeraient que M. X ait contribué neuf ans aux États-Unis

pour lui verser une pension de retraite. Normalement la pension lui serait refusée.

Grâce à l'entente Québec/États-Unis, on additionnera les périodes de contributions au régime américain et les périodes de contributions au régime des rentes du Québec. Si le total est égal ou supérieur au nombre d'années exigées par les États-Unis, la personne peut recevoir la pension américaine.

Dans le cas de M. X, il lui suffira donc d'avoir contribué sept ans au régime de rentes du Québec, tenant compte qu'il a contribué deux ans au régime américain, pour avoir droit à la pension américaine.

À l'intérieur des ententes conclues, les travailleurs peuvent, règle générale, se prévaloir de trois types de pensions: pensions de retraite, d'invalidité et de survie, note M. Chagnon.

Les pensions de retraite et d'invalidité sont versées aux personnes qui ont contribué au régime de pension de l'un de ces pays. Lorsqu'une personne a contribué à un régime de pension étranger et qu'elle meurt, son conjoint peut demander une pension de survie.

Dans tous les cas, lorsque nécessaire, les contributions au régime de rentes du Québec et, dans certains cas, les périodes de résidence pourront être prises en compte par le pays étranger. Et inversement, dans le cas d'une personne qui n'a pas suffisamment contribué au régime de rentes du Québec, la Régie tiendra compte des périodes de contribution au régime d'un pays ayant conclu une entente avec le Québec.

D'autre part, le fait de recevoir une pension d'un autre pays ne peut avoir pour effet de diminuer la rente qui est ou sera versée par la Régie des rentes du Québec.

Les personnes détachées par leur employeur québécois dans un pays ayant conclu une entente avec le Québec pourraient, à certaines conditions, continuer de contribuer au régime de rentes du Québec et être exemptées de contribuer au régime de pension du pays de détachement. Les mêmes règles s'appliquent, en règle générale, aux travailleurs autonomes.

La législation de certains pays prévoit qu'une pension n'est pas exportable. Dans le cas des pays ayant conclu une entente avec le Québec, chaque entente prévoit que les pensions de ces pays sont exportables au Québec.

Certaines ententes couvrent d'autres domaines que celui des pensions, remarque M. Chagnon. Ainsi les ententes avec le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, la Norvège et la Suède prévoient des dispositions dans les domaines de l'assurance santé, des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il existe également une entente spécifique entre le Québec et l'Italie en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le coordonnateur invite toutes les personnes susceptibles de bénéficier de pensions ou d'autres avantages sociaux conclus en vertu de ces ententes à s'adresser au Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale pour s'informer de leurs droits.



Jean-Louis Leclaire, un laïc à la recherche de vocations sacerdotales.

L'obsession du club Serra: les vocations religieuses

MARIE LAURIER

Ils ne font pas grand bruit, leur discrétion n'est pas feinte et leur action ne se mesure pas à l'aune.

Ils se réunissent deux fois par mois, pour prier ou échanger entre eux des besoins de l'Église. Ce sont les membres du club Serra, un mouvement de laïcs catholiques dont l'objectif est d'encourager les vocations sacerdotales et religieuses, en plus de témoigner de leur foi et de faire connaître l'Église.

M. Jean-Louis Leclaire, un retraité récent de la Ville de Montréal où il a travaillé pendant trente ans dont plusieurs comme adjoint au directeur du Service des finances, a trouvé en Serra le milieu dans lequel il peut donner et de son temps et de son talent d'organisateur. En plus d'enrichir sa foi et sa vie intérieure.

« L'objectif de ce mouvement me convient parfaitement, nous dit-il en entrevue au DEVOIR. Il comble ma soif de spiritualité et de solidarité avec des personnes qui partagent mon idéal ». M. Leclaire se dit inquiet de la baisse de la pratique religieuse au Québec et particulièrement à Montréal, et par voie de conséquence de la rareté des vocations sacerdotales et religieuses. « Nous avons un clergé vieillissant — la moyenne d'âge est de 58 ans — et la relève est trop peu nombreuse pour répondre aux besoins des communautés chrétiennes, commente-t-il. Les 270 paroisses du diocèse de Montréal auraient bien besoin de nouveaux prêtres, même si nous pouvons nous réjouir de ce que les laïcs soient de plus en plus nombreux à collaborer à la pastorale et à la bonne marche des paroisses. Cela ne peut remplacer un prêtre ».

En coopération avec leur évêque et les prêtres, les membres de Serra aident à établir, dans chaque diocèse et dans chaque paroisse, un comité des vocations religieuses, qui aide les membres de la communauté chrétienne à mieux comprendre le rôle du ministère presbytéral ou diaconal et de la vie religieuse, en encourageant ceux qui en font l'essai. À l'heure actuelle, il y a quelque 60 candidats à la prêtrise au Grand séminaire de Montréal et on ne peut présumer combien d'entre eux persisteront dans leur vocation de futurs prêtres. Les membres de Serra établissent des contacts avec ces séminaristes et organisent des expositions, des conférences et des visionnements de films pour eux. « C'est notre façon à nous de les soutenir et de les épauler dans leur choix », souligne M. Leclaire.

Le club Serra de Montréal qui réunit quelque 25 membres actifs est le seul francophone parmi les onze qui existent au Canada. Deux fois par mois, ils se réunissent alternativement pour un dîner-conférence et une assemblée de prière à l'église Notre-Dame-de-Lourdes.

Le mouvement Serra est né en 1955 à Seattle, Washington, alors que des amis se réunirent régulièrement pour échanger sur leur foi. Cette initiative connut immédiatement du succès si bien qu'elle rayonna sur toute la côte du Pacifique. Le nom Serra fut choisi en souvenir du Père Junipero Serra, le franciscain espagnol qui joua un rôle si important dans les premiers efforts missionnaires au Mexique et en Californie. Aujourd'hui le mouvement regroupe quelque 13,000 membres un peu partout dans le monde et une centaine de clubs sont en formation.

HÔTEL DE VILLE

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée régulière du Conseil de la Ville de Montréal aura lieu le lundi 25 avril, à 19 heures.

Assemblées publiques - Énoncé d'orientations sur l'aménagement de l'arrondissement Centre

Date	Endroit	Thème
Lundi 18 avril 19 h	Hôtel de Ville Hall d'honneur	<i>Assemblée officielle d'information</i> Ensemble du processus de consultation Présentation de l'énoncé d'orientations
Si nécessaire, cette assemblée se poursuivra le 19 avril, même heure.		
Lundi 25 avril 19 h	Eglise St. James the Apostle 1439, rue Sainte-Catherine Ouest	<i>Assemblée d'information de secteurs</i> Secteurs du centre
Mardi 26 avril 19 h	Union française 429, rue Viger Est	<i>Assemblée d'information de secteurs</i> Secteurs du Havre Jacques-Cartier
Mercredi 27 avril 19 h	Masonic Memorial Temple 1850, rue Sherbrooke Ouest	<i>Assemblée d'information de secteurs</i> Secteurs du nord-ouest
Jeudi 28 avril 19 h	Centre Saint-Pierre-Apôtre 1212, rue Panet	<i>Assemblée d'information de secteurs</i> Secteurs de l'est

Pour de plus amples renseignements, composer le 872-6395 et consulter l'avis public qui paraît aujourd'hui dans ce journal.

Du 31 mars au 16 juin 1988, une exposition sera présentée au public à l'Atelier d'urbanisme, 65, rue Sainte-Catherine Ouest, du lundi au mercredi, de 10 h à 18 h; le jeudi et le vendredi, de 10 h à 21 h; le samedi et le dimanche, de 12 h à 17 h.

Autres assemblées publiques

Date	Endroit	Thème
Mardi 12 avril 19 h	Centre Saint-Justin 8805, rue de Forbin Janson	<i>Assemblée de consultation</i> Parc Thomas Chapais Renseignements: 872-6162
Lundi 18 avril 19 h	Centre Sainte-Maria-Goretti 15 912, rue Notre-Dame Est	<i>Assemblée de consultation</i> Promenade P.A.T. Renseignements: 872-1465
Lundi 18 avril 19 h	Age d'or Morgan 1875, boul. Morgan	<i>Assemblée de consultation</i> Parc Ovide Pelletier Renseignements: 872-6165
Mardi 19 avril 19 h	Restaurant du parc La Fontaine	<i>Assemblée de consultation</i> Parc La Fontaine Renseignements: 872-1468
Mardi 26 avril 19 h	Eglise Saint-Paul-de-la-Croix, sous-sol 10 217, avenue Georges Baril	<i>Assemblée de consultation (*)</i> Mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa Renseignements: 872-6742

Date limite de dépôt des mémoires: le jeudi 21 avril 1988, avant midi.

Mardi 3 mai 19 h	Centre culturel et sportif de l'Est 4375, rue Ontario Est	<i>Assemblée de consultation (*)</i> Plan d'aménagement du PRAIMONT-ROUEN Renseignements: 872-6391
-------------------------	--	--

Date limite de dépôt des mémoires: le vendredi 29 avril 1988, avant midi.

(*) Une exposition sera ouverte au public, à 18 heures, avant ces assemblées.

Pour de plus amples renseignements quant à l'inscription des intervenants ou au dépôt des mémoires, veuillez composer les numéros de téléphone indiqués.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (Métro Champ-de-Mars).

Renseignements: 872-3770



Ville de Montréal

À Sydney, Nouvelle-Écosse

L'horizon s'éclaircit pour le projet d'école française

SYDNEY (PC) — La Commission scolaire du comté de Cap Breton pourrait laisser tomber sa poursuite et accepter de mettre sur pied la première école francophone de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Le ministre de l'Éducation de cette province, M. Ron Giffin, a annoncé que l'avocat du ministère avait reçu, hier, une lettre de l'avocat de la commission scolaire dans laquelle il se disait prêt à négocier une entente avec la province et avec les parents francophones.

M. Giffin a déclaré que la lettre faisait état de certaines exigences que pose la commission scolaire avant de conclure une entente. Mais il n'a pas voulu révéler de quoi il s'agissait, se contentant de dire qu'au moins, ils ont fait connaître leur volonté d'engager des discussions sur la possibilité d'un règlement négocié - c'est un pas en avant.

La commission scolaire a récemment fait appel d'un jugement de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, qui lui ordonnait de mettre

sur pied une école de langue française à Sydney. La commission scolaire avait d'abord offert une école à New Waterford, mais les parents francophones l'avaient rejetée, jugeant que c'était trop loin.

Prix Simon Bolivar à un organisme du Chili

(Le DEVOIR) — L'Unesco a choisi cette année, comme bénéficiaire du prix Simon Bolivar, la *Vicaria de la Solidaridad*, organisme qui s'est illustré en défendant la liberté et en favorisant le respect des droits de l'homme au Chili. Le jury, présidé par le directeur du *Monde Diplomatique*, Claude Julien, comprenait aussi l'ancien président du Mexique, Luis Echeverria, le Prix Nobel de littérature, Wole Soyinka, et quatre autres personnalités, dont l'Indien Gopalaswami Parthasarathi, ancien membre du conseil exécutif de l'Unesco.

La remise du prix de \$ 25,000 se fera le 24 juillet, anniversaire de la naissance de Bolivar. Créé à l'initiative du gouvernement du Venezuela, le prix international Simon Bolivar est attribué tous les deux ans. Ses premiers titulaires furent, en 1983, le leader noir sud-africain Nelson Mandela et le roi Juan Carlos d'Espagne, puis, en 1985, le groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panama, Venezuela) qui oeuvrait pour que se réalisent les conditions d'une paix durable en Amérique centrale.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIES

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514 Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

Centre de psychologie
39 ouest, boul. Gouin
Montréal (Québec) H3L 1H9
(514) 331-5530

Gouin inc.
Services psychologiques
20 psychologues
Membres de la Corporation professionnelle des psychologues de la Province de Québec

Michel Pagé dévoile un autre volet de son programme de conservation des sols en lançant des flèches à Ottawa

LIA LÉVESQUE

(PC) — Le ministre de l'Agriculture Michel Pagé est convaincu que les agriculteurs québécois vont collaborer à son programme de conservation des sols, même si certaines mesures sont reçues avec beaucoup de réserves.

Le ministre Pagé lançait hier à Montréal un autre volet de sa politique en matière de conservation des sols. Après la loi sur les pesticides, puis la protection d'une bande de terre de trois mètres le long des rives, le ministre tient maintenant à « transmettre son know-how », à diffuser aux agriculteurs des moyens d'atténuer la détérioration des sols.

Cette érosion, que plusieurs sous-estiment, fait perdre chaque jour au Québec un hectare de terre agricole. Quand on sait qu'à peine 3 % des terres du Québec sont cultivées, « on comprend la nécessité de les protéger », insiste le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Jusqu'à présent, certaines interventions gouvernementales, comme la protection d'une bande riveraine de trois mètres, n'ont guère été appréciées par les agriculteurs. Certains y voient un empêchement, une ingérence du gouvernement dans l'exploitation de leur propre terre agricole. D'autres y voient une réglementation supplémentaire qui vient compliquer la vie des agriculteurs,

déjà touchés par d'innombrables lois sur l'environnement et le zonage.

Hier, M. Pagé s'attendait à être « bien accueilli » par ceux-ci, cette fois.

« Les bras s'ouvrent de plus en plus », indique-t-il, admettant par le fait même que, par le passé, certains agriculteurs ont émis « beaucoup de réserves, voire une opposition ». Cette fois, il dit avoir « la conviction qu'ils vont s'associer au ministère », qui ne veut que protéger les terres arables pour le bien collectif.

En 1988, le ministère québécois injectera \$ 23 millions pour diffuser aux agriculteurs l'information sur la protection des sols ainsi que les moyens pour y parvenir. Le gouvernement d'Ottawa, lui, versera \$ 75

millions pour tout le Canada.

M. Pagé en a profité pour lancer une flèche à Ottawa, espérant que « cette fois-ci, contrairement à l'habitude du gouvernement canadien, le Québec aura sa juste part des programmes fédéraux ». Il a réclamé plus d'équité et de justice dans la distribution des fonds fédéraux, estimant que « ça n'a pas été le cas avec l'application des programmes fédéraux sous l'administration de M. Wise (le ministre fédéral de l'Agriculture), de M. Mulroney et des députés conservateurs du Québec ».

Bien des citoyens croient erronément que la détérioration des sols n'est causée que par les substances chimiques. De fait, même le passage

des tracteurs et des animaux sur la terre contribuent à tasser davantage le sol, déjà malmené par les gels et dégels successifs.

Hormis le compactage, d'autres phénomènes de détérioration des sols se produisent, comme l'érosion par le vent, par l'eau. Certaines terres, cultivées depuis des années, ont été surexploitées à coups d'engrais chimiques et organiques.

Au Québec, les quatre régions les plus touchées par la détérioration sont le sud-ouest de Montréal, la région du Richelieu et de Saint-Hyacinthe, les Bois-Francs et le nord de Montréal. Toutefois, assure le ministre Pagé, toutes les régions sont touchées par la détérioration des sols.

Partout, la SSJB a vu de l'inquiétude

LIA LÉVESQUE

(PC) — Après avoir visité huit des 12 villes prévues dans sa tournée sur la loi 101, la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal se dit frappée par l'inquiétude des Québécois partout en province.

Mme Nicole Boudreau fait partie de la caravane de la loi 101, lancée conjointement par la SSJB de Montréal et le Mouvement national des Québécois.

Cette tournée, qui se donne clairement pour objectif « la restauration de la Charte de la langue française », vise à recueillir des témoignages dans les régions, au sujet de la situation du français.

Après avoir accompli maintenant les trois quarts de sa tournée, Mme Boudreau la résume en un mot : l'inquiétude. Cette inquiétude, elle ne la sent pas qu'à Montréal.

Mme Boudreau a entendu ce qu'elle prévoyait entendre, au départ de la tournée. Mais elle ne trouve pas ce qu'elle a entendu plus réjouissant pour autant.

À Québec, en 45 minutes, deux étudiants ont décrit 39 infractions aux articles de la loi 101 concernant l'affichage. Dans le Vieux Québec, par exemple, sous prétexte qu'on se trouve dans une zone touristique où viennent de nombreux Américains, certains commerces affichent dans les deux langues ou en anglais. Pourtant, notait Mme Boudreau, ces Américains viennent précisément à Québec parce que c'est français et différent.

À Chicoutimi, des syndiqués ont témoigné : ils travaillent bien en français, mais chaque fois qu'ils doivent transiger avec Montréal, chaque fois qu'ils traitent avec le système informatique, le recours à l'anglais s'impose.

La pétition pour la loi 101, lancée au début de la tournée, a recueilli 75,000 noms en trois semaines. L'objectif symbolique est de 101,000 signatures.

Las d'attendre, des médecins clament leur droit au travail

RENÉE ROWAN

Désespérés, fort inquiets du sort qui leur est réservé, une quarantaine de médecins diplômés hors Québec toujours en attente d'un poste pour leur stage d'interne, ont manifesté hier et avant-hier devant les bureaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, rue Saint-Denis, à Montréal. D'autres avaient manifesté devant les bureaux du ministère, chemin Sainte-Foy, à Québec, le 30 mars dernier.

Alors que le gouvernement s'apprête à passer un décret déterminant le nombre de places disponibles en 1988 au programme de résidence obligatoire pour exercer la profession de médecin au Québec, ces professionnels, des immigrants reçus ou

des citoyens canadiens, réclament de la ministre Thérèse Lavoie-Roux une solution globale pour l'ensemble des quelque 150 médecins diplômés hors Québec qui attendent, certains depuis plusieurs années, leur droit de pratiquer ici.

Il y a, semble-t-il, une garantie de 25 à 30 postes, ce qui permettrait d'élargir la liste de tous les candidats admissibles jusqu'à la fin de 1984. Mais il restera encore sur la liste les quelque 80 à 100 candidats admis après cette date pour qui on n'a encore pris aucune décision.

« Nous avons réussi l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada, nous avons été sélectionnés par la Corporation des médecins du Québec, expliquent le Dr Alexandre Zinca et le Dr Asmat Dumas, porte-parole de l'Association des médecins diplômés hors Québec. Cela veut dire, sans contestation, que nos dossiers ont été choisis parmi les meilleurs au plan international et que notre niveau scientifique, médical et pratique a été non seulement homologué en regard de nos confrères canadiens, mais encore jugé excellent. Offrant le maximum de garanties sur le plan des compétences, nous partageons tous avec nos confrères québécois les droits qui nous reviennent et les devoirs qui nous incombent. »

Dans un mémoire adressée récemment au ministère, l'Association réfute les arguments du genre « Vous prenez la place de nos enfants ». « Il y a trop de médecins ». « Ce ne sont

pas des arguments valables pour un gouvernement qui a une politique d'immigration. Ce sont des prétextes qui ne font que troubler la paix sociale, des opinions xénophobes auxquelles nous ne croyons pas », écrivent les auteurs du mémoire.

« Quand on a voulu venir ici pour exercer notre profession, on nous a dit que cela sera difficile, note M. Zinco, mais on ne nous a jamais dit que cela sera impossible. » Dans les conditions à remplir en vue de l'obtention du droit d'exercice de la médecine pour les candidats immigrants énumérées dans la brochure qu'on leur remet dans leur pays d'origine, on écrit que « le Québec a un besoin limité de spécialistes et d'omnipraticiens si ce n'est dans les régions éloignées des grands centres », ce qu'ils sont prêts à accepter.

Un grand nombre d'entre eux vivent actuellement des prestations de bien-être social, ce qui est tout à fait aberrant, disent-ils, alors qu'ils sont pleinement qualifiés pour travailler.

Les conditions pénibles dans lesquelles vivent ces médecins affectent grandement leur vie familiale : certains n'arrivent pas à nourrir leurs enfants comme il le faut, à leur donner ce dont ils ont besoin. Quant à leur vie professionnelle, ils ont le net sentiment de reculer : c'est un domaine dans lequel il faut être constamment à la fine pointe des développements, constate Mme Asmat Dumas. « On nous dit de faire de la recherche, mais où trouver des fonds? », demande-t-elle.



Michel Côté (à droite) observe la démonstration de Maurice L'Heureux, de l'Institut de recherches agro-alimentaires.

Sa collection Les notes de suicide

WINDSOR, Ont. (PC) — Certaines personnes collectionnent les timbres, le psychologue Antoon Leenaar, lui, « collectionne » les notes de suicide.

Sa préoccupation n'a pourtant rien de morbide, puisqu'il cherche à prévenir les suicides. Seulement 15 % environ des victimes laissent un message, a expliqué M. Leenaar.

Ce psychologue a expliqué qu'il cherche à comprendre ce qui pousse les gens à se suicider à partir des notes qu'ils laissent.

Il souligne que c'est un mythe de croire que les gens qui parlent de s'enlever la vie ne passeront pas à l'acte. « En fait, huit personnes sur 10 donnent des indices de leurs intentions à leur entourage. Si un psychologue peut intervenir, il y a moins de chance que la personne se tue. »

Le psychologue classe les notes en huit catégories. La plus courante est celle qui mentionne l'échec d'une relation interpersonnelle. D'autres font état de pressions psychologiques insupportables causées par des frustrations dans la vie, ou de sentiments de perte combinés à une colère tournée contre elle-même.

Les accusations de patronage autour de la Baie James Le président de la FTQ-Construction: «c'est sérieux même si on a démenti»

PAULE DES RIVIÈRES

Le nouveau président de la FTQ-Construction, M. Yves Paré, est « très inquiet » des accusations de patronage dans le placement des travailleurs de la Baie James.

« Si l'on vous plaie, qu'on ne déterre pas la gangrène du patronage à la Baie James », a déclaré M. Paré hier.

Le leader syndical réagissait aux propos du chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau. Mercredi, ce dernier a rendu publique une lettre du directeur de cabinet du ministre de l'Énergie invitant les députés libéraux à acheminer les demandes d'emploi pour un poste à la Baie James au bureau du premier ministre.

Le ministre de l'Énergie, M. John Ciaccia, a déploré une « erreur d'aiguillage » et a assuré que le système d'embauche prévu serait respecté.

La FTQ-Construction n'est pas rassurée pour autant : jeudi, un de ses représentants de Trois-Rivières a voulu en avoir le cœur net et a logé un appel auprès du bureau du premier ministre. Selon M. Paré, « il s'est fait répondre qu'ils prendraient des noms dans les semaines à venir et établiraient des listes qui seraient remises à la Société d'énergie de la Baie James ».

« On trouve cela aberrant. C'est sérieux même si cela a été démenti », a dit M. Paré hier, offrant

ainsi une réaction plus élaborée que le commentaire fait la veille par le président de la FTQ, M. Louis LaBerge, qui ne considérait pas les accusations de patronage comme étant sérieuses.

« Si M. Robert Bourassa déterre la vieille époque, laide et sale, du patronage, il s'apercevra que les travailleurs de la construction auront des réactions légitimes », a-t-il dit.

M. Paré a souligné enfin que le gouvernement berne les gens en faisant miroiter une montagne de jobs. Le président syndical estime à 3,500 par année le nombre d'emplois qui seront créés avec les travaux de la Baie James phase 2.

le Théâtre UBU présente

OULIPO SHOW

Mise en scène: Denis Marleau
Décor: Claude Goyette
Costumes: Suzanne Harel
Éclairage: Dominique Gagnon
Conception sonore: Gaëtan Leboeuf

Avec: Carl Béchard, Pierre Chagnon, Bernard Méné, Danièle Panneton

Du 7 au 24 avril 1988 à 20h30
Exceptionnellement à 15h les 15 et 16 avril
tous les jours même les lundis; relâche le 14 avril

Salle Fred-Barry, théâtre de création dramaturgique
4353 Ste-Catherine est, Montréal. Rés.: 253-8974

Desmarais & Robitaille
L'Église

• Première Communion • Confirmation • Ordination

Quoi offrir?

Nous avons des suggestions et l'embaras du choix

60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

TOURNÉE

Conférence par

DR. HELEN CALDICOTT

Vedette du film

«SI CETTE PLANÈTE VOUS TIENT À COEUR»

Faire du Canada un leader mondial pour la paix

... une tournée nationale pour appuyer la Campagne d'engagement du Canada pour la paix facilitée par l'Alliance canadienne pour la paix.

BÉATIFICATION

à ROME, dimanche, le 25 septembre 1988 du Vénérable Père

FRÉDÉRIC JANSOONE, o.f.m.
Prophète de Notre-Dame-du-Cap

Départ: Mercredi, le 21 septembre 1988
Plusieurs options au choix
Demandez notre dépliant détaillé qui paraîtra vers la fin d'avril

PÈLERINAGES À L'ÉTRANGER DU CAP INC.
615, rue Notre-Dame
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 4H3
Tél.: (819) 376-1954

Permis du Québec

M E R C R E D I
13 AVRIL • 1988 • 19h30

ÉGLISE ST-PATRICK'S

454, Boul. Dorchester ouest

LAISSEZ-PASSER DISPONIBLES À L'ÉGLISE ST-PATRICK'S

contribution: 7\$ et 5\$ les étudiants et âge d'or

Cette soirée-conférence est organisée grâce à la collaboration de:

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Campagne d'engagement pour la paix - Québec

UQAM

Le savoir universitaire, une valeur sûre!

COLLOQUE JEAN LESAGE

14, 15 ET 16 AVRIL 1988
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
PAVILLON JUDITH JASMIN
405, RUE SAINT-ÉTIENNE EST (MÉTRO BERRI-UQAM)
SALLE MARIE-GÉRIN-LAJOIE J-M400

Deuxième d'une série de colloques sur les leaders politiques du Québec contemporain, ce colloque se veut un forum unique d'échanges et de débats entre les milieux politiques et le monde universitaire, entre les acteurs de l'histoire et les spécialistes de la recherche scientifique et des communications.

Témoignages et documents sur l'homme et son époque viendront compléter et alimenter l'analyse des principales réformes de la révolution tranquille.

• Tables rondes et conférences sur divers thèmes:

- la démocratisation de la vie politique
- les rapports Québec-Canada
- les réformes dans les secteurs de l'éducation et de la santé
- le nouvel État québécois et les hauts fonctionnaires
- le mouvement syndical et le code du travail
- l'effervescence nationaliste et culturelle
- la nationalisation de l'électricité

• Exposition d'archives: Jean Lesage et l'époque de la révolution tranquille

• Soirée culturelle: rétrospective de films de l'époque

Inscription: Sur place, le jeudi 14 avril 1988, à 18:30 hres
Étudiants: 5\$
Autres: 20\$

Renseignements: Robert Comeau, coordonnateur
Colloque Jean Lesage, téléphone: (514) 282-8427/4154

Université du Québec à Montréal

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

À la suite de l'attaque sur l'ambassade des USA

L'état d'urgence décrété au Honduras

TEGUCIGALPA (AFP) — Le gouvernement hondurien du président Jose Azcona a décrété hier l'état d'urgence dans tout le pays à la suite des graves événements qui ont eu lieu jeudi soir devant l'ambassade des États-Unis et ont fait deux morts.

Cette mesure d'exception, entrée en vigueur hier à 05 h 30 locales, a été prise pour 15 jours mais pourra être suspendue « si la situation se normalise », selon un communiqué du gouvernement.

Mercredi, les autorités honduriennes ont extradé aux États-Unis, via

la République dominicaine, un citoyen hondurien soupçonné d'être un des « caïds » du trafic de stupéfiants, recherché par la justice américaine et récemment évadé d'une prison américaine.

Pour protester contre l'expulsion du Hondurien Ramon Matta Ballesteros, interdite par la Constitution, quelque 3.000 étudiants ont attaqué la mission américaine à Tegucigalpa et fait d'assez graves dégâts aux bâtiments et aux véhicules diplomatiques. Les États-Unis qualifient l'attaque de leur ambassade de « très sérieuse ».

Les États-Unis ont qualifié hier de « très sérieuse » l'attaque la veille de leur ambassade à Tegucigalpa et exprimé leur étonnement devant la lenteur avec laquelle les autorités honduriennes ont réagi.

« Nous ne connaissons pas les détails » de cette affaire « sauf qu'il s'agit d'une situation très sérieuse », a déclaré le secrétaire de la Maison-Blanche, M. Howard Baker, à Santa Barbara (Californie) où le président Ronald Reagan est en vacances. « Nous avons fait part de notre inquiétude au gouvernement hondurien à ce sujet », a-t-il ajouté.

À Washington, le porte-parole du département d'État, Mme Phillis Okley, a indiqué qu'entre 800 et 1.000 personnes avaient attaqué les locaux américains — l'annexe de l'ambassade — jeudi vers 19 h 30 locales. La police et les pompiers sont arrivés sur les lieux aux environs de 21 h 30, soit deux heures plus tard. « Nous ne comprenons pas la lenteur de cette réaction », a indiqué Mme Okley.

Des informations en provenance de Tegucigalpa avaient fait état d'une protestation de quelque 3.000 étudiants.

Les États-Unis ont également démenti des informations affirmant que des gardes de l'ambassade — marines ou agents honduriens — avaient tiré en direction de la foule. Deux personnes avaient été tuées par balles, selon le dernier bilan fourni hier par les autorités honduriennes.

M. Baker a indiqué qu'il n'y avait pas eu de mort ou de blessé chez les Américains mais que l'annexe de l'ambassade avait été « très endommagée ».



L'une des quelque 25 autos incendiées par les étudiants en colère flambe devant l'ambassade des États-Unis à Tegucigalpa.

Pendant que l'Iran se rend aux urnes

L'Irak intensifie ses raids sur les villes

MANAMA (AFP) — L'Irak a étendu hier ses tirs de missiles sol-sol et ses raids aériens à plusieurs villes d'Iran, au moment où la population iranienne se rendait aux urnes pour les premières élections législatives depuis 1984.

L'Irak a annoncé le tir, à trois heures d'intervalle dans la nuit de jeudi à vendredi, d'une série de quatre missiles contre Téhéran, à près de 500 km de la frontière, Qom (sud de Téhéran), Ispahan (centre) et Tabriz (nord).

L'agence iranienne IRNA a confirmé la chute de missiles irakiens sur des quartiers résidentiels de Téhéran et d'Ispahan.

Depuis le déclenchement de la « guerre des villes », le 28 février dernier, l'Irak a affirmé avoir lancé au total 149 missiles sol-sol sur l'Iran, dont 114 sur Téhéran. Bagdad, qui se trouve à moins de 150 km de l'Iran, a pour sa part été la cible de 35 engins irakiens, selon les autorités irakiennes.

Bagdad a annoncé la chute, hier à 14 h 55 locales, d'un missile sol-sol irakien sur un quartier résidentiel de

Mossoul (nord de l'Irak), faisant « des morts et des blessés », dont des femmes et des enfants.

Radio-Téhéran a indiqué pour sa part que deux missiles avaient été tirés contre des « objectifs militaires et économiques » à Mossoul.

L'état-major à Bagdad a par ailleurs annoncé que l'aviation irakienne avait lancé jeudi après-midi des raids contre les villes iraniennes de Hamadan et Bakhtaran (ex-Kermanshah), dans l'Ouest du pays. L'agence IRNA a confirmé ces raids.

En Iran, la population s'est rendue hier aux urnes pour élire les 270 députés du Majlis (Parlement), et l'imam Khomeiny, guide de la révolution iranienne, a demandé aux Iraniens de prendre part massivement à ces élections législatives.

Selon les observateurs, la participation risque cependant d'être affectée par les conséquences de la « guerre des missiles », les villes, notamment Téhéran, ayant été désertées par une grande partie de leur population.

Selon Bagdad, la Grande-Bretagne et l'Autriche ont accepté de soigner des soldats irakiens victimes, fin mars, de gaz de combat. Le gouvernement irakien a indiqué qu'il attendait la réponse de la France et de la RFA pour accueillir d'autres soldats gazés.

Bagdad, où se trouve actuellement une mission des Nations unies pour enquêter sur l'utilisation par l'Iran d'armes chimiques contre les troupes irakiennes dans le secteur de Halabja (nord de l'Irak), avait accusé Téhéran lundi dernier d'avoir eu recours, les 30 et 31 mars, à ce type d'arme.

Envoyés à Bagdad à la demande du gouvernement irakien, les deux experts de l'ONU, MM. Manuel Dominguez Caronna et James Holger, ont commencé hier leur enquête. 90

militaires irakiens victimes de gaz de combats sont actuellement hospitalisés à Bagdad, selon les autorités.

Avant leur séjour à Bagdad, ils s'étaient rendus en Iran après les accusations de Téhéran faisant état de l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques contre la population kurde de Halabja, après sa chute aux mains des Iraniens. Ces bombardements chimiques avaient fait, selon Téhéran, 5.000 morts et 7.000 blessés.

Un spécialiste belge, le professeur Aubin Heyndrickx, a affirmé hier à Bruxelles, que les forces irakiennes avaient employé trois types de gaz sur Halabja les 17 et 18 mars. Le professeur Heyndrickx, qui doit transmettre ses conclusions aux Nations unies, a précisé qu'il s'agissait de gaz moutarde (Ypérite), de neurotoxiques et de cyanogène.

Robertson abandonne

WASHINGTON (AFP) — L'ancien prédicateur ultra-conservateur Pat Robertson a décidé d'arrêter sa campagne pour l'investiture du Parti républicain aux élections présidentielles américaines, le vice-président George Bush, déjà assuré de la victoire, se retrouvant ainsi hier seul candidat.

Pat Robertson — à l'instar du démocrate Paul Simon — n'a toutefois pas retiré officiellement sa candidature. Il a déclaré qu'il comptait encore faire « quelques discours importants pour mettre en relief des principes conservateurs ». Il a ajouté que ses partisans ne se tourneraient vers M. Bush que si ce dernier parlait des sujets qui « enflamment leur cœur ».

Les bases US aux Philippines provoquent de violents heurts

MANILLE (AFP) — Une vingtaine de policiers et un nombre indéterminé de manifestants ont été blessés hier dans des affrontements devant l'ambassade des États-Unis à Manille, alors que se déroulent les négociations sur la révision de l'accord régissant les bases américaines aux Philippines.

Quelque 3.000 personnes ont manifesté contre le maintien des bases américaines dans le pays et ont jeté des pierres contre les quelque 300 policiers qui barraient l'accès à l'ambassade.

Les discussions entre les États-Unis et les Philippines ont débuté dans un climat surchauffé et ont été marquées par une série d'incidents diplomatiques et protocolaires, pendant que des groupements de gauche ou anti-bases lançaient jeudi et hier

des mots d'ordre de manifestation.

Ces négociations portent sur la révision de l'accord, qui vient à expiration en 1991, permettant à Washington de maintenir deux grandes installations stratégiques au nord de Manille.

L'ambassadeur des États-Unis à Manille, M. Nicholas Platt, chef de la délégation américaine, a d'emblée mis l'accent sur l'accroissement de la puissance navale et aérienne soviétique dans la région et la nécessité de préserver l'équilibre.

Le chef de la délégation philippine, le ministre des Affaires étrangères Raul Manglapus, réservé sur le maintien des bases après 1991, a répliqué en soulignant que « l'intérêt national » serait le maître-mot de son côté.



Protestant contre l'extradition aux États-Unis d'un des caïds honduriens du trafic de stupéfiants recherché par la justice, des étudiants brûlent le drapeau américain devant l'ambassade des USA, y causant des dommages considérables.

Pour venger la mort de la jeune Porat

L'armée israélienne ravage Beita

JÉRUSALEM (AFP) — L'armée israélienne a poursuivi hier les arrestations et le dynamitage de maisons à Beita, le village de Cisjordanie où une Israélienne de 15 ans, Tirtza Porat, a été tuée mercredi ainsi que deux Palestiniens.

Depuis 48 heures, selon l'armée, cinq maisons appartenant à des villageois soupçonnés d'être impliqués dans la mort de la jeune fille ont été détruites en représailles. Quatre l'ont été jeudi et une autre hier. De source palestinienne, on affirme que les militaires israéliens ont encore fait sauter huit maisons dans le courant de la journée.

Le porte-parole de l'armée, interrogé, s'est borné à répondre que « le village étant considérée comme zone militaire interdite, il ne peut rien dire ».

Par ailleurs, les arrestations s'y poursuivaient encore hier, alors que l'armée elle-même a reconnu qu'il était très difficile d'établir les responsabilités de l'incident et les causes de la mort de la jeune fille.

Selon l'armée, les faits suivants sont établis : une balle a été trouvée dans la tête de la victime, Tirtza Porat. Elle a été tirée par l'arme de l'un des deux accompagnateurs du groupe. Lorsque cette arme s'est retrouvée dans les mains des villageois, elle était vide. Par la suite, le crâne de la jeune fille a été fracassé par une pierre jetée par la mère et la

soeur de l'un des deux Palestiniens tués par les accompagnateurs, au début de l'incident.

De plus, selon la presse israélienne, l'un des accompagnateurs, grièvement blessé lui aussi lors de

l'incident, est un redoutable activiste de la colonisation israélienne dans les territoires occupés : à tel point que les autorités israéliennes l'avaient interdit de séjour dans la région de Naplouse.

En dépit de son quasi-échec

Shultz se dit prêt à retourner au P.-O.

SHANNON, Irlande (AFP) — Le secrétaire d'État américain George Shultz a achevé une tournée au Proche-Orient sans avoir réussi de percée, mais en se déclarant prêt à retourner dans la région pour poursuivre ses efforts de paix.

« Je pense que cela vaut la peine de nager à contre-courant. Il y a un grand besoin (de paix) et une situation explosive », a déclaré M. Shultz dans l'avion qui le ramenait à Washington avant une brève escale technique à Shannon, Irlande.

Il a souligné qu'il continuerait de promouvoir son initiative de paix, ajoutant : « Je trouverai le temps de revenir et d'y travailler moi-même ».

Comme on lui demandait s'il était découragé par l'absence de résultats tangibles de sa mission, M. Shultz a répliqué : « Je ne suis pas naïf au point de croire que ces problèmes difficiles peuvent se résoudre facilement ».

En fait, a-t-il dit, « je pense que nous avons avancé un peu plus loin que je ne m'y attendais ».

Après une navette de cinq jours qui l'a mené à plusieurs reprises en Israël et en Jordanie et au cours de laquelle il a également fait des étapes en Syrie, en Égypte et en Arabie saoudite, M. Shultz n'a pas réussi à obtenir de réponse positive à son plan de paix.

Celui-ci prévoit la réunion d'une conférence internationale préliminaire à des négociations entre Israël et ses voisins, sur les territoires occupés.

Face aux réticences des intéressés, M. Shultz a décidé d'essayer de mettre au point le détail des étapes de son projet, de « mettre de la chair sur les os du squelette » selon son expression.

Mais il reconnaît désormais que les négociations ne pourront commencer en mai comme il l'avait souhaité.

Après avoir vanté l'attitude constructive du roi Hussein de Jordanie — semblant ainsi critiquer implicitement l'intransigeance du premier ministre israélien Yitzhak Shamir — M. Shultz a déclaré que les autorités israéliennes souhaitaient la paix et la stabilité « autant, sinon plus », que les Jordaniens et les Palestiniens.

Lors d'une conférence de presse à Amman, hier, il s'était déclaré conscient que les progrès accomplis durant sa mission se mesuraient « en centimètres plutôt qu'en mètres ».

Interrogé à plusieurs reprises durant cette tournée sur les raisons de sa persévérance, M. Shultz s'était déclaré « têtue ». « Je veux essayer de laisser quelque chose de constructif pour la région et pour mon successeur », a-t-il ajouté hier.

LES CAHIERS SPECIAUX DU DEVOIR

région de Québec

Vivre dans la région de Québec

• témoignages de personnalités de la région

Dossiers économiques

• Le parc technologique de Québec

• Les grands projets industriels de la région

• Les agents de développement socio-économique

Dossiers transports

• Les liaisons aériennes directes

• La circulation routière sur les rives nord et sud

• Le corridor ferroviaire

Dossiers cadre de vie

• La dépollution du fleuve St-Laurent

• Les bureaux de prestige dans la ville de Québec

• La présence internationale

• La culture à Québec

Date de tombée publicitaire: 12 avril 1988

Date de parution: 22 avril 1988

Informations et réservations (514) 842-9645 ou sans frais 1-800-363-0305

LES CAHIERS SPECIAUX DU DEVOIR

éducation

Pédagogie universitaire

▲ Résumé des 175 communications du congrès de l'AIPU (Association Internationale de Pédagogie Universitaire) de mai 1988

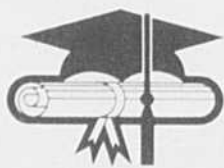
▲ Entrevue avec Jean Demal, président de l'AIPU

▲ La pédagogie universitaire selon Michel Plourde, vice-recteur adjoint à l'enseignement à l'Université de Montréal

▲ Présentation des trois thèmes du congrès par Jacques l'Écuyer, président du Conseil des universités

▲ Les applications pédagogiques de l'ordinateur

▲ L'opinion des étudiants sur la qualité de l'enseignement universitaire



Date de tombée publicitaire: 20 avril 1988

Date de parution: 30 avril 1988

Informations et réservations (514) 842-9645

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-3361

Montréal.....(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec.....(418) 845-2080
Extérieur — Indicateur 514.....1-800-361-6059
Indicateur 418.....1-800-463-4747
Indicateur 819.....1-800-361-5699
Indicateur 613.....1-800-361-5699

L'ACTUALITE INTERNATIONALE



Les deux principaux candidats à l'investiture démocrate en vue des élections présidentielles américaines, Jesse Jackson et Michael Dukakis, se sont rencontrés, jeudi, à New York, où ils devaient adresser la parole devant le comité du parti.

Washington durcit ses sanctions contre Panama

SANTA BARBARA, États-Unis (AFP) — Le président Ronald Reagan a décidé hier de nouvelles sanctions économiques contre Panama en interdisant tous les paiements par des sociétés américaines au régime du général Manuel Noriega et en bloquant tous les avoirs panaméens aux États-Unis.

M. Reagan a invoqué pour ce faire la loi sur les pouvoirs économiques d'urgence, a annoncé la Maison-Blanche hier à Santa Barbara. Cette loi avait été utilisée contre l'Iran par le président Jimmy Carter au moment de la crise des otages de l'ambassade américaine et par M. Reagan contre la Libye.

Les ressortissants et les sociétés américaines ne pourront effectuer aucun paiement direct ou indirect en faveur de ce régime aux États-Unis et au Panama. Les filiales ou succursales à Panama de sociétés américaines sont également affectées par cette interdiction.

Par ailleurs, la plus grande formation politique du Panama, le Parti panaméen authentique (PPA), et le Parti d'action populaire (PAP) ont annoncé hier qu'ils se retiraient de la Croisade civique, rassemblement de quelque 70 mouvements d'opposition, et ont justifié leur attitude par « le refus de l'ingérence de Washington » dans les affaires panaméennes, a-t-on appris auprès des deux formations.

Le PPA et le PAP ont annoncé la formation d'un mouvement civique populaire qui, à l'instar de la Croisade civique, exige le départ du général Manuel Antonio Noriega mais refuse « toute ingérence étrangère, principalement celle de l'impérialisme » nord-américain.

Selon les observateurs, cette décision apporte un ballon d'oxygène au commandant en chef des forces armées mais, en même temps, elle pourrait activer son départ puisque l'homme fort du Panama s'est dit prêt, il y a deux semaines, à se démettre de ses fonctions si la crise ac-

tuelle pouvait être résolue par une « solution panaméenne », c'est-à-dire non imposée par l'administration américaine.

L'annonce de la scission au sein de la Croisade civique a eu lieu au moment de l'arrivée le long du canal du Panama des derniers des 1.300 soldats que Washington a décidé de dépêcher pour renforcer la protection des 10.000 Américains qui administrent et surveillent la liaison interocéanique.

D'autre part, un groupe de 290 Marines a quitté hier la base américaine d'El Toro (Californie) pour le Panama où 800 membres de ce corps doivent effectuer des manoeuvres dans la jungle.

Ces exercices étaient prévus depuis décembre dernier et ne sont pas liés aux troubles actuels au Panama, selon Washington. Les 510 autres Marines se rendront dans ce pays la semaine prochaine. Leur mission avait été annoncée mercredi par la Maison-Blanche.

L'arrivée de ces 800 Marines portera à plus de 12.000 les effectifs militaires américains au Panama. 1.300 soldats sont arrivés cette semaine dans ce pays pour renforcer la sécurité des Américains qui y vivent et de la zone du Canal de Panama.

Le gouvernement américain tente d'obtenir le départ de l'homme fort du pays, le général Manuel Noriega, chef des forces de défense du Panama, inculpé de trafic de drogue aux États-Unis, qui refuse de s'en aller.

Les soldats qui ont quitté la base d'El Toro hier sont membres des 9e et 5e régiments de Marines, basés à Camp Pendleton (Californie). Un porte-parole de ce camp, le lieutenant Gene Browne, a qualifié de coïncidence les manoeuvres qu'ils doivent effectuer au Panama et la situation troublée dans ce pays. « Nous n'avons pas de jungle en Californie, alors nous allons là-bas pour nous entraîner », a-t-il dit.

La visite de Thatcher en Turquie n'a rien rapporté de concret

ISTANBUL (AFP) — La visite officielle de 48 heures en Turquie du premier ministre britannique Mme Margaret Thatcher a permis aux deux pays de faire un tour d'horizon des problèmes politiques, militaires et économiques les intéressant, mais sans résultats concrets, estiment les observateurs.

Selon des sources turques bien informées, Mme Thatcher a promis à son hôte, le premier ministre turc Turgut Ozal, de « soutenir les efforts des Nations unies pour le règlement du problème chypriote » mais la question du retrait des troupes turques de Chypre n'a pas été évoquée.

La position de la Communauté européenne a toujours été de refuser le rapport du secrétaire général des Nations unies du 29 mars 1986 proposant la réunification de l'île sur la base d'un État fédéral bi-communautaire et bi-zonal. Les propos du premier ministre britannique ont été interprétés par les Turcs comme un assouplissement de la position de Londres.

Par contre, Ankara souhaitait un engagement britannique pour accélérer les démarches pour l'adhésion de la Turquie à la CEE. Sur cette question, Mme Thatcher a été catégorique : elle préfère, du moins pour le moment, la réactivation de l'accord d'association déjà existant entre Ankara et la CEE estimant qu'il « n'est pas dans l'intérêt des deux parties de se hâter ».

Les Britanniques espéraient que l'annonce de l'adjudication pour la construction du troisième pont sur le Bosphore leur serait faite, lors de la visite de Mme Thatcher. Les Turcs ont seulement souligné que « même

si les Britanniques n'obtenaient pas la construction de ce pont, il y avait beaucoup d'autres projets en Turquie ».

Mais Mme Thatcher n'a apparemment pas réussi à avoir une confirmation de ses interlocuteurs turcs sur la participation à d'autres projets intéressant les firmes britanniques comme les centrales électriques sur les barrages de l'Euphrate (sud-est de la Turquie) ou le métro d'Ankara. Les autorités turques ont fait savoir que les appels d'offres étaient ouverts pour tous et que les adjudications étaient faites « dans l'intérêt de la Turquie ». Londres et Ankara ont toutefois exprimé le désir de renforcer leur coopération économique et d'augmenter leurs échanges commerciaux.

Mme Thatcher s'est également faite l'avocate de l'industrie d'armement britannique et a affirmé que la coopération entre les deux pays dans ce domaine pourrait se développer.

Les deux pays sont tombés d'accord sur la nécessité de renforcer l'OTAN, notamment après la signature du traité américano-soviétique sur les fusées à portée intermédiaire (INF). À ce sujet, Mme Thatcher a déclaré que « toute attaque contre la Turquie sera considérée comme une attaque contre le front central ».

Le général américain Bernard Rogers, ancien commandant en chef des forces de l'OTAN, avait déclaré en septembre dernier qu'il ne pensait pas que l'organisation militaire occidentale réagissait en cas d'attaque contre l'est de la Turquie, ce qui avait créé un certain malaise à Ankara.

Les juifs new-yorkais réservent un accueil tumultueux à Jesse Jackson

WASHINGTON (AFP) — La communauté juive a réservé à M. Jesse Jackson, qu'elle accuse d'anti-sémitisme, un accueil tumultueux dans l'État de New York qui sera le théâtre, le 19 avril, d'une primaire très importante pour les candidats rescapés à l'élection présidentielle américaine.

À New York, première métropole juive du monde, des activistes se mobilisent pour dissuader les électeurs de voter pour le pasteur baptiste noir qui est ainsi confronté à des expressions ouvertes d'hostilité pour la première fois depuis le début de la campagne 1988.

Le contentieux entre les juifs américains et Jesse Jackson remonte à plusieurs années. On lui reproche ses prises de position favorables à la cause palestinienne et notamment l'accolade qu'il a un jour donnée au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat.

Les juifs n'ont pas oublié non plus qu'il avait fraternisé, lors de sa première campagne présiden-

tielle en 1984, avec le dirigeant musulman noir extrémiste Louis Farrakhan, un homme qui a professé son admiration pour Hitler et qualifié le judaïsme de « religion malsaine ».

Enfin, les New-Yorkais n'ont pas pardonné à M. Jackson d'avoir appelé leur ville « Hymietown » (« Youpinville »).

M. Jackson s'est excusé pour ce mot désobligeant. Il a également déclaré que Louis Farrakhan « ne fait pas partie de sa campagne » et qu'il n'est pas en contact avec lui. Son entourage a multiplié les gestes de conciliation. Il rappelle qu'il a également embrassé certaines causes comme celle des juifs soviétiques et le droit à l'existence d'Israël.

Mais la méfiance des juifs à son égard, quoique moins vive qu'en 1984, subsiste.

Plusieurs groupes prévoient de distribuer des tracts lors des meetings électoraux de M. Jackson et l'un d'eux, les « Américains contre Jackson »,

prépare des manifestations. Déjà, des photos circulent, montrant le candidat démocrate en compagnie de « son meilleur ami » Farrakhan.

Le New York Post a fait sa manchette le week-end dernier d'une déclaration du maire de New York Ed Koch, lui-même juif, selon lequel les juifs « seraient fous de voter pour Jesse ». Attaquant le pasteur baptiste sur son libéralisme économique, M. Koch a par ailleurs estimé, lors d'un débat télévisé, que s'il était élu président, Jesse Jackson « mettrait les États-Unis en faillite en moins d'une semaine ».

Le rabbin Abraham Cooper, du Centre Simon Wiesenthal d'études sur l'holocauste de Los Angeles, a indiqué qu'il recevait des dizaines de lettres inquiètes devant la campagne de Jesse Jackson. « Nous ne soutiendrons absolument pas sa candidature (...) parce qu'il n'est pas un ami de l'État d'Israël », a-t-il dit.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE CARRIERES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à 842-9645

LE DEVOIR

211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Droit commercial, corporatif et fiscal

Salaire ouvert

Associé senior d'une étude légale de Montréal cherche secrétaire juridique avec bonne connaissance des techniques secrétaires, excellente grammaire française et connaissance du traitement de texte. Bilinguisme et sténo, des atouts. Salaire selon expérience.

Communiquez avec Diane Gagnon

(514) 849-4157

Association
QUÉBEC
FRANCE

AVIS DE CONCOURS

UN POSTE DE STAGIAIRE EN ANIMATION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION FRANCE/QUÉBEC À PARIS

DESCRIPTION

Sous la responsabilité de la Directrice générale de l'Association France-Québec, le(la) stagiaire agira comme animateur(trice) de l'Association France-Québec et à ce titre aura à gérer les programmes d'échanges des Associations Québec-France et France-Québec; animer des sessions d'information auprès des participants aux programmes d'échanges; des associations régionales de France-Québec et de groupes socio-culturels et scolaires; aider la Directrice générale dans différentes tâches administratives. Le stage implique un horaire variable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en relations publiques ou dans une discipline connexe et trois ans d'expérience dans le domaine.
- Avoir une excellente connaissance de la langue française parlée et écrite.
- Avoir une très bonne connaissance du Québec.

ENDROIT Association France-Québec, Paris.

DURÉE 1 an, renouvelable

DATE DE PRISE DE POSTE 27 juin 1988

ALLOCATION 1800\$/mois

Le titre de transport international du (de la) stagiaire est payé.

DOSSIER

Le(la) candidat(e) intéressé(e) devra faire parvenir un dossier comprenant: un curriculum vitae; une photocopie des diplômes obtenus; un texte dactylographié d'environ 250 mots expliquant pourquoi son expérience et ses connaissances le(la) rendent apte à bénéficier d'un tel stage.

SÉLECTION

Une pré-sélection sera faite sur dossier à partir des critères mentionnés. Les candidat(e)s retenue(s) seront convoqué(s) à une entrevue, à leurs frais, à Québec.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 29 avril 1988 (le sceau de la poste faisant foi). Aucune candidature ne sera acceptée par téléphone. Faites parvenir vos documents à:

Association Québec-France
9, Place Royale
Québec G1K 4G2

Voir aussi en page A-8

Université de Montréal



Professeur à plein temps

Le Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur à plein temps spécialisé en archéologie préhistorique du Nord-Est américain.

Fonctions

Enseignement de l'archéologie préhistorique; recherches sur la préhistoire du Québec.

Exigences

Ph.D. en anthropologie; expérience de terrain et d'analyse requise; importance des publications.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1er septembre 1988

Les candidats doivent achever leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes et trois lettres de recommandation avant le 1er juin 1988 à:

Monsieur Gilles Bibeau
Directeur
Département
d'anthropologie
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Université de Montréal



Professeur à demi-temps

La Faculté de théologie cherche un professeur régulier à demi-temps en exégèse biblique.

Fonctions

Enseignement aux trois cycles en exégèse biblique (Ancien Testament; Pentateuque et livres historiques); recherche dans sa discipline, avec la préoccupation de former des chercheurs; tutorat d'étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse.

Exigences

Doctorat ou Ph.D. en études bibliques ou un/des diplôme(s) jugé(s) équivalent(s); aptitudes à l'enseignement; orientation particulière pour la recherche; expérience de l'enseignement; de préférence au niveau universitaire; formation spécialisée dans l'exégèse de l'Ancien Testament; formation de base en orientalisme et en archéologie; connaissance de quelques langues sémitiques.

Traitement

Selon la convention collective.

Entrée en fonction

Le 1er août 1988.

Les candidats doivent achever leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes et le nom de trois personnes pour références avant le 30 avril 1988 à:

M. André Charron
Doyen
Faculté de théologie
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.



Prise de Parole

La maison d'édition des Franco-Ontariens est à la recherche d'un

Directeur littéraire

RESPONSABILITÉS:

- Superviser et coordonner la production littéraire.
- Etablir, en collaboration avec le Conseil d'administration, la politique éditoriale et veiller à ce qu'elle soit respectée.
- Voir à ce que les ressources financières et humaines de la corporation soient utilisées selon les objectifs à court et à long terme.

LES ANTECEDENTS:

Le/La candidat(e) aura des bonnes connaissances du milieu littéraire franco-ontarien ainsi que des grands courants littéraires. Il/Elle saura fonctionner dans un milieu de travail informatisé et aura fait preuve d'initiative, de qualités de gestionnaire.

LE SALAIRE: A négocier selon le dossier.

ENTRÉE EN FONCTION: Fin juin 1988

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE (avant le 30 avril) à:

Monsieur Jean-Gilles Label, Président
Les éditions Prise de Parole
C.P. 550 Succ. «B»
Sudbury, (Ontario) P3E 4R2

Avocat - biens immobiliers commerciaux

Notre client, une des plus importantes sociétés canadiennes, détenant d'importants actifs immobiliers dans tout le pays, est actuellement à la recherche d'un professionnel expérimenté pour se joindre à son équipe d'avocats en droit commercial/corporatif, et ainsi maintenir la croissance de la société pour toutes les questions touchant les biens immobiliers commerciaux.

Vous devez avoir le goût du défi et manifester un vif désir de jouer un rôle de premier plan au sein d'une entreprise en constante évolution. Vous devez avoir d'excellentes connaissances et une expérience de l'immobilier, de la planification et du développement, de la construction et de la Loi sur les loyers. Une expérience en financement, acquisition et gestion de biens immobiliers pour le compte d'une importante entreprise est un atout certain.

Vous devez, après votre barreau, avoir acquis de trois à cinq ans d'expérience, faire preuve de beaucoup d'initiative et démontrer des aptitudes pour les relations interpersonnelles. Une connaissance du droit civil et des deux langues officielles est souhaitable.

La compagnie offre un salaire intéressant et un excellent programme d'avantages sociaux, ainsi qu'un indemnité de déménagement, au besoin. Ce poste est situé au siège social à Ottawa.

Si ce poste vous intéresse, veuillez soumettre votre curriculum vitae, accompagné de référence, avant le 22 avril 1988.

Les réponses reçues seront envoyées à notre client. Veuillez indiquer le nom de toute compagnie à qui vous ne voulez pas que votre curriculum soit envoyé.



Canadian Recruitment Communications Inc.
Communications de recrutement du Canada inc.

Service confidentiel CRC

280, rue Albert, bureau 703/001, Ottawa (Ontario) K1P 5G8

PRÉSIDENT

COLLEGE NORTHERN COLLEGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

Le «bureau des gouverneurs» du Collège Northern d'arts appliqués et de technologie invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature au poste de président.

Le collège Northern est l'un des vingt-deux collèges du système des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario financés par le gouvernement provincial. Le collège Northern offre des programmes d'un, de deux et de trois ans, qui mènent à un emploi dans les domaines de la technologie, des affaires, des arts appliqués et des sciences de la santé, ainsi que des programmes préparatoires à l'emploi et d'apprentissage et de formation professionnelle. La plupart des programmes s'offrent en français comme en anglais et certains sont conçus en fonction des besoins propres aux nations autochtones de la région.

Le collège dessert les districts de Cochrane et de Timiskaming ainsi que la côte ouest de la baie de James, région riche en forêts, lacs et gisements de minerais de plus de 80.000 milles carrés. Les industries minières et forestières sont les plus importantes de la région, mais celle-ci innove en matière de petites entreprises. Les principaux campus du collège sont situés à Haileybury, Kirkland Lake, South Porcupine, Kapuskasing et au Centre d'éducation de la baie de James à Moosonee. Le collège comprend aussi sept petits centres à travers cette région. Nos installations sont modernes et bien équipées.

Le collège jouit d'un effectif à plein temps d'environ 1.600 étudiants et à temps partiel, de 8.000 étudiants.

PROFIL

- * Grade universitaire du deuxième ou du troisième cycle, ou l'équivalent, de préférence.
- * La maîtrise du français et de l'anglais est essentielle.
- * Citoyenneté canadienne nécessaire.
- * Compétences dans le domaine de la défense des besoins du collège au niveau supérieur des gouvernements et de l'industrie.
- * Compréhension du processus d'enseignement-apprentissage et des besoins des étudiants et leur appui.
- * Facilité de s'adapter à la vie et au travail dans le nord de l'Ontario.
- * Expérience de cadre supérieur requise.
- * Sensibilité aux besoins et aux problèmes des collectivités autochtones.
- * Expérience dans les relations employeur-employés dans le cadre des négociations collectives.
- * Saine gestion financière.
- * Compétences de communication et interpersonnelles positives pour travailler de pair avec les employés, les étudiants et les groupes de la collectivité.
- * Expérience dans le domaine des systèmes de prestation non traditionnels.
- * Compétences éprouvées de leadership organisationnel.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les candidats doivent présenter une lettre de demande d'emploi qui traite de chacune des exigences susmentionnées, un curriculum vitae à jour et le nom de cinq personnes aux fins de référence.

Le président actuel prend sa retraite le 31 décembre 1988.

Toutes les demandes d'emploi doivent parvenir au plus tard le 31 mai 1988 à:

COLLEGE
NORTHERN
COLLEGE



M. André Boredeau
Agent de liaison, Recherche de
candidats au poste de président
Collège Northern College
C.P. 2002
South Porcupine (Ontario)
Canada P0N 1H0

Le collège Northern préconise l'égalité des sexes devant l'emploi. Une recherche ACCT.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page A-7

COMPTABLE AGRÉÉ(E)

Nous recherchons un(e) comptable agréé(e) expérimenté(e) qui sera stimulé(e) par un nouveau défi offert par une firme de comptables agréés de moyenne envergure.

Vous souhaitez démontrer vos qualités professionnelles, votre ambition, diligence dans un environnement favorable à une carrière satisfaisante avec possibilité de devenir associé(e), alors, faites parvenir votre c.v. en toute confiance à:

M. A. Vasil
Kaufman Vasil Makrisopoulos
6555 Côte des Neiges
Suite 400, Montréal
H3S 2A6

BISHOP'S COLLEGE SCHOOL

Pensionnat anglais mixte, de niveau secondaire, dans les Cantons de l'Est, offre un poste de

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

pour septembre 1988

Le candidat doit posséder une certaine expérience de l'approche communicative. Il/elle doit être intéressé(e) au travail d'équipe et à l'élaboration du matériel fonctionnel. De plus, le candidat devra assumer des fonctions de surveillant et participer à notre programme d'activités para-scolaires et sportives.

Les candidats doivent posséder un certificat d'enseignement, un baccalauréat «français» et de préférence détenir un certificat d'enseignement d'une langue seconde. Une connaissance de l'anglais serait un avantage.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Eric H. Detchon, directeur des études
Bishop's College School
Lennoxville, J1M 1Z8

VILLE DE BROSSARD

DIRECTEUR DU GÉNIE

EMPLOYEUR

Ville à croissance rapide dont la population actuelle dépasse 60 000 habitants.

LE POSTE

Relevant du directeur de l'aménagement urbain, le titulaire dirige une équipe technique en place et des consultants, au besoin, pour planifier et réaliser plusieurs millions de dollars de nouvelles infrastructures par année.

COMPÉTENCE

La personne recherchée possède un diplôme d'ingénieur et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle a œuvré pendant au moins huit ans dans le domaine du génie municipal. En plus des connaissances techniques, elle possède une solide expérience en gestion.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Ville de Brossard
3200, boulevard Lapinière
Brossard J4Z 2G8
Concours: directeur du génie
Avant le 28 avril 1988

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

OFFRES D'EMPLOI

L'Université Sainte-Anne, la seule université francophone en Nouvelle-Écosse, située dans un milieu rural acadien sur les bords de la Baie Sainte-Marie, est à la recherche de:

— professeurs pour enseigner le français comme langue seconde dans un contexte d'immersion totale.

Diplôme requis: maîtrise (les baccalauréats en français langue seconde seront toutefois considérés).

— un préposé au laboratoire de langue.

Diplôme requis: Baccalauréat en linguistique ou l'équivalent (une expérience de technicien serait aussi un atout).

— un professeur de langue et directeur de département d'études françaises.

Diplôme requis: Doctorat ou l'équivalent.

Les salaires: selon l'échelle de salaire en vigueur. Ceux ou celles qui sont intéressés à postuler ces postes sont priés d'envoyer leur curriculum vitae avec référants avant le 30 avril 1988 à:

Monsieur Gérard Boudreau
Vice-recteur à l'enseignement
Université Sainte-Anne
Pointe-de-L'Église
Nouvelle-Écosse
B0W 1M0
902-769-2114



Gouvernement du Québec
Office des ressources
humaines

Fonction publique
du Québec

MÉDECIN-ÉVALUATRICE OU MÉDECIN-ÉVALUATEUR

CONCOURS NUMÉRO 120G-450003QC: Ce concours vise à combler plusieurs emplois à temps plein ou à temps partiel, pendant au moins un an, dans divers ministères et organismes dans toutes les régions administratives du Québec.

ATTRIBUTIONS: Fournir l'expertise médicale, apprécier les informations médicales et faire des recommandations relatives à l'indemnisation des requérants; déterminer la période où la victime a droit à l'indemnité et vérifier le taux des séquelles permanentes, évaluer la relation entre la/les blessure(s) et la cause accidentelle; établir des contacts avec des établissements de santé visant la réduction des délais d'hospitalisation, de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie; collaborer à l'élaboration de politiques médicales ainsi qu'à l'information du milieu médical.

CONDITIONS D'ADMISSION: Être membre de la corporation des médecins du Québec; 2 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation du degré d'incapacité des requérants. Joindre une photocopie de sa carte de membre.

PÉRIODE D'INSCRIPTION: 9 avril au 22 avril 1988

INSCRIPTION: Office des ressources humaines, 1039, rue De La Chevrotière, Québec, Québec, G1R 5E9.

INFORMATION: Mme Sylvie Paradis, (418) 649-3317

• Comment vous inscrire

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles sauf si il est mentionné qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires, pertinents à chaque concours, sont disponibles dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines et auprès des personnes désignées à l'item « information ».

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et auprès des ministères et organismes gouvernementaux. L'« Offre de service » doit être expédiée à l'adresse indiquée et accompagnée d'une photocopie des originaux des documents prouvant que les conditions d'admission sont satisfaites. Pour être acceptées les candidatures doivent être reçues durant la période d'inscription.

Québec



UNIVERSITÉ DE MONCTON

QUATUOR À CORDES EN RÉSIDENCE À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

APPEL DE CANDIDATURES

La Société Radio-Canada, en collaboration avec l'Université de Moncton, la province du Nouveau-Brunswick et le Conseil des arts du Canada annoncent la tenue d'auditions dans le but d'embaucher un Quatuor à cordes de calibre professionnel avec résidence au Département de musique de l'Université de Moncton. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser à la personne indiquée ci-dessous.

Communiquer avec: Soeur Claudette Melanson, directrice
Département de musique
Faculté des arts
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Canada
E1A 3E9
Téléphone: (506) 858-4041

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cet appel de candidatures s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement.



Hydro-Québec

Groupe Technologie,
Affaires internationales et IREQ
Division Personnel
C.P. 1000
Varenes (Québec) J0L 2P0

CHERCHEUR

SERVICE LIGNES AÉRIENNES ET ISOLATION EXTERNE

(Poste ouvert aux femmes et aux hommes)

CONCOURS: IR-87-092A

Fonctions:

— Identifier les besoins en recherche dans le domaine de la contamination de l'appareillage des réseaux de distribution.

— Assumer la responsabilité d'essais relatifs à la pollution des isolateurs des réseaux de distribution et de transport, en tension alternative comme en tension continue.

— Participer à l'analyse des résultats et à la préparation de rapports.

— En collaboration avec une équipe bien établie dans ce domaine, contribuer à résoudre certains problèmes techniques de l'entreprise qui sont reliés, notamment, aux parafoudres, aux traversées murales, aux traversées de transformateurs et aux isolateurs.

Exigences:

— Détenir une maîtrise en sciences physiques ou en génie électrique dans un domaine pertinent, ou posséder une expérience en réseau de distribution combinée avec un diplôme en génie électrique.

— Démontrer de l'intérêt et des aptitudes pour la recherche ou le développement.

— Envisager de développer des compétences dans un domaine spécialisé.

— Avoir de la facilité à travailler en équipe.

— Démontrer un intérêt marqué pour la résolution des problèmes techniques de l'entreprise.

— Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail: Varennes (Québec).

N.B.:

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae aussitôt que possible à l'adresse ci-dessus, à l'attention de Chantal Pinard, en prenant soin d'inscrire le numéro du concours.



UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures aux postes suivants:

PROFESSEURS EN: ÉCONOMIE SCIENCE POLITIQUE

Ces postes sont offerts également aux femmes et aux hommes

Lors de son engagement, le professeur à temps plein se voit attribuer un des rangs professoraux définis dans la convention collective selon sa formation et son expérience. Le traitement annuel est aussi établi selon la formation et l'expérience.

Les candidatures pourront être considérées dès leur réception et selon leur ordre d'arrivée. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae avec le nom de trois (3) répondants et être transmise à la personne indiquée, à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick) Canada
E1A 3E9

ÉCONOMIE -

Poste temporaire d'un an.

Fonctions: Enseignement aux niveaux du 1er et 2e cycles en économie, entre autres en aménagement régional, en économie canadienne et en macroéconomie internationale.

Formation: Ph.D. ou l'équivalent. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 20 avril 1988.

Communiquer avec: Monsieur Eugène Richard, directeur
Département d'économie
Faculté des sciences sociales
Téléphone: (506) 858-4182

SCIENCE POLITIQUE

Un poste régulier
Un poste temporaire d'un an

Fonctions: Les personnes qui seront engagées devront enseigner dans les programmes de 1er cycle en science politique. De plus, l'une d'elles devra enseigner dans le programme de maîtrise en administration publique.

Formation: Ph.D. ou l'équivalent en science politique. Une formation en administration publique serait un atout. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 20 avril 1988.

Communiquer avec: Mme Marie-Thérèse Séguin, directrice
Département de science politique
Faculté des sciences sociales
Téléphone: (506) 858-4380

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Rectorat

CHAIRE D'ÉTUDE SUR LA CONDITION DES FEMMES

Suite à l'octroi d'une chaire d'étude sur les femmes par le Secrétariat d'État du gouvernement fédéral, le comité directeur invite les personnes intéressées à poser leur candidature au poste de titulaire de la chaire d'étude sur la condition des femmes. La titulaire aura comme tâche principale de mener, de superviser et de susciter des projets de recherche sur les femmes. Ses responsabilités incluront également une part d'enseignement et elle aura à maintenir des liens avec les groupes de femmes du Québec.

Le poste est offert pour deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement. L'entrée en fonction est prévue pour le premier septembre 1988.

La candidate devra détenir au moins une maîtrise (ou l'équivalent) et posséder cinq ans d'expérience en recherche. Le champ de spécialisation est ouvert, mais la personne devra s'être concrètement engagée dans des projets liés à la condition des femmes. La candidate devra démontrer une maîtrise de la langue française et faire preuve d'une grande facilité de communication.

Salaire à déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Prière d'envoyer curriculum vitae et les coordonnées de trois personnes pouvant fournir des références avant le 15 mai 1988 à Lise Laberge, présidente du comité directeur, bureau 1650, Pavillon des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec, G1K 7P4.

DOYEN DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Poste accessible aux hommes et aux femmes.

Fonctions: Sous la responsabilité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen de la gestion des ressources humaines et financières a pour fonctions principales:

- 1) d'assurer la coordination au plan administratif des départements;
- 2) de collaborer avec le doyen des études de premier cycle et le doyen des études avancées et de la recherche au bon fonctionnement des activités;
- 3) de préparer des projets nouveaux ou des révisions de politiques pour les secteurs qui le concernent et les soumettre au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- 4) de participer à la préparation et à la négociation de la convention collective du personnel enseignant et en assurer l'administration;
- 5) d'assurer la responsabilité de la gestion financière des différentes unités administratives des secteurs enseignement, recherche et communication;
- 6) d'évaluer les besoins en ressources humaines, matérielles et financières pour tous les nouveaux programmes d'enseignement et de recherche;
- 7) collaborer à l'établissement des politiques de répartition des budgets au niveau du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche;
- 8) présider le Comité de gestion des ressources départementales;
- 9) participer à divers comités sur des sujets relevant de sa compétence.

Exigences: Diplôme de 2^e cycle ou de 3^e cycle. Expérience pertinente de direction d'enseignement et/ou de recherche, ou expérience dans la gestion des ressources humaines.

Traitement: Dans une échelle de traitement du personnel cadre, en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat. Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h le 30 avril 1988 à:

Monsieur Jean Lebel, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec à Rimouski,
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) G5L 3A1



Université du Québec à Rimouski

Le Collège Montmorency est à la recherche d'un

Directeur ou d'une directrice, services de formation aux adultes à la communauté et aux entreprises

Description des services

Les services à rendre aux adultes, aux entreprises et à la communauté lavalloise sont très diversifiés: enseignement à temps plein et à temps partiel, enseignement à distance, formation sur mesure, etc.

Un Centre de bilan de carrière et d'orientation pour les adultes et les entreprises a été mis sur pied récemment et offre notamment des services en reconnaissance des acquis extra-scolaires. Des services de formation, de recherche, de développement et d'innovation peuvent être offerts aux entreprises. La communauté lavalloise peut s'inscrire à des activités socio-culturelles, à des causeries, à des séminaires ou à des colloques. Plus de 6 000 personnes par trimestre bénéficient des services offerts au siège social, dans un autre centre pour les adultes et dans les entreprises.

Nature de la fonction

Sous l'autorité du directeur des services éducatifs, le directeur ou la directrice a la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes ayant trait à la formation des adultes. Outre le personnel enseignant, le directeur ou la directrice doit superviser le travail d'une vingtaine de personnes: cadres, gérants, professionnels et employés de soutien.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
- Huit années d'expérience dans le milieu de l'éducation.
- Expérience de la gestion, de préférence dans un milieu informatisé.

Salaire

Selon les échelles de traitement prévues au Règlement sur les conditions de travail des cadres des CEGEPS.

Date d'entrée en fonction: Mai 1988

Numéro du concours: CG88-045-21-01

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur candidature au plus tard le 25 avril 1988 à 17 h 00 au: Directeur des ressources humaines, Collège Montmorency, 475, boul. de l'Avenir, Laval (Québec) H7N 5H9.



COLLÈGE
MONTMORENCY

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

UN CONFLIT D'OBJECTIFS

À LA CLÔTURE des audiences de la commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale, l'autre jeudi, M. Pierre Paradis a déclaré qu'il entreprenait sur-le-champ « une réflexion » qui pourrait le conduire à proposer des amendements à son projet.

Ces modifications ne porteraient pas sur les trois principes de base de sa réforme, à savoir la parité aux moins de 30 ans, des prestations plus élevées aux personnes incapables de travailler et, finalement, des mesures d'incitation pour les personnes aptes au travail qui forment les trois quarts de la clientèle de l'aide sociale.

Là-dessus le ministre reste ferme. Ces principes sont inscrits dans le programme du Parti libéral du Québec. En outre, un sondage commandé par le ministère à la firme Sorecom indique qu'une majorité de 60 à 85 pour cent de répondants se disent d'accord sur chacun de ces trois « pièces détachées » (même s'ils sont incapables de formuler un jugement d'ensemble sur un projet dont la moitié n'ont jamais entendu parler).

En revanche, M. Paradis est prêt à revoir ce qu'il appelle les « éléments sous-jacents », de même que certaines modalités d'application. Dans cette catégorie, il range quelques dispositions controversées, tels la contribution patronale, le partage du logement ou l'obligation faite à des personnes seules ayant charge d'enfants de plus de deux ans de participer à des mesures d'employabilité. De même, M. Paradis se dit sensible à quelques objections, comme le manque d'harmonisation des programmes avec ceux du gouvernement fédéral, ou la pénurie éventuelle de places offertes par ces programmes en regard du nombre des personnes disponibles. Il y réfléchira.

Dans son évaluation de ce débat (« ouvert, franc, direct et démocratique ») qui a exigé pas moins de 19 séances de la commission (presque un record dans l'histoire du parlementarisme québécois), M. Paradis n'a fait aucune allusion à la critique la plus sévère constamment dirigée contre son projet, à savoir le trop faible niveau de la prestation de base offerte aux personnes aptes au travail. Cette prestation est inférieure au barème actuellement en vigueur (sauf pour les moins de 30 ans) et ne couvre pas la totalité des besoins jugés essentiels.

On doit comprendre que tout programme de protection sociale n'est que le résultat d'un compromis entre plusieurs objectifs — le plus souvent contradictoires. De plus, les réformateurs doivent

œuvrer à l'intérieur de contraintes financières définies, puisque les ressources ne sont jamais illimitées. L'aide sociale n'échappe pas à cette règle. À partir du moment où l'on accorde la parité aux moins de 30 ans, une hausse de prestations aux personnes inaptes et des mesures d'employabilité auxquelles s'attache une certaine rémunération, il reste moins d'argent à consacrer à la prestation de base. Tel est le dilemme.

Le barème proposé peut paraître acceptable pour un personne qui traverse une mauvaise passe et qui a toutes les chances de s'en sortir rapidement (40 pour cent des personnes qui s'inscrivent à l'aide sociale trouvent un emploi dans les neuf mois qui suivent). On peut aussi être d'accord sur des mesures qui visent à empêcher que des populations entières ne s'installent dans un état de dépendance — formant une sous-culture faite d'aide sociale, de troc et de travail au noir, dont il devient rapidement très difficile de s'arracher.

Par contre, les audiences de la commission ont mis en évidence une extrême variété de situations où le niveau de prestation de base proposé devient carrément inacceptable : une femme qui se retrouve seule avec des enfants à sa charge et qui désire vraiment se requalifier, un travailleur âgé qui perd son emploi à la suite de la fermeture d'une usine, un accidenté du travail en fin de droits... On peut multiplier les exemples de situations où le bas niveau de la prestation offerte heurte un certain sens de l'équité (exemple : 82 pour cent des répondants au sondage estiment que le total de la prestation d'aide sociale et de l'indemnité de participation pourrait être plus élevé que le salaire minimum).

Sachant la tenacité avec laquelle M. Paradis a mené à bien les dossiers qui lui ont été confiés jusqu'ici, il ne serait pas étonnant que le ministre, à moins d'un ordre formel venu de plus haut, revienne à la charge avec un projet de loi avant l'ajournement d'été.

Puisse-t-il, d'ici là, réussir à introduire dans sa réforme un meilleur équilibre entre les objectifs poursuivis (incitation au travail basée sur la responsabilité des personnes et équité dans la couverture des besoins essentiels) qui heurtera moins les valeurs sur lesquelles repose le consensus social qui prévaut au Québec.

— JEAN FRANCOEUR

Paix fragile en Afghanistan

L'OCCUPATION soviétique de l'Afghanistan tire à sa fin. Mais la guerre entre le gouvernement pro-communiste de Kaboul et les rebelles n'est pas terminée pour autant.

Le chef du Kremlin, M. Mikhaïl Gorbatchev, et le numéro un afghan, M. Najibullah, en sont venus à une entente sur le retrait des 115 000 soldats soviétiques et sur le rôle éventuel des communistes dans le prochain gouvernement de Kaboul. Bien que les États-Unis n'aient pas encore réagi officiellement, il semble que le cadre de l'accord soviéto-afghan réponde à leurs attentes, notamment en ce qui touche l'aide militaire.

Les Américains exigeaient l'arrêt des livraisons d'armes aux deux camps après le départ des troupes soviétiques. Moscou et Washington ont convenu d'apporter chacun une aide « symétrique » à leur allié durant les neuf mois que durera le rapatriement des forces.

Mais que se passera-t-il par la suite ? Les deux parties se seraient entendues pour éliminer graduelle-

ment leur aide militaire.

Les forces rebelles, toujours divisées, ont dénoncé ce plan de paix malgré les engagements (tels que définis dans l'entente fraîchement signée) des autorités afghanes et soviétiques de reconnaître le multipartisme et l'économie mixte. L'histoire ne justifie-t-elle pas leur doute ? Les partis communistes ne maîtrisent-ils pas cet art de convertir le pluralisme en totalitarisme ?

Le Pakistan, qui abrite trois millions de réfugiés afghans, a dû faire une concession majeure en acceptant que le retrait des forces soviétiques précède la mise en place du nouveau pouvoir à Kaboul. Les autorités d'Islamabad craignaient qu'en l'absence d'un accord politique entre le gouvernement de Kaboul et la guérilla, les combats ne reprennent de plus belle et qu'ils empêchent le retour des réfugiés vers leur pays.

Leur inquiétude est fondée dans la mesure où les Soviétiques envisagent d'ores et déjà une forme de balkanisation de l'Afghanistan. La no-

mination d'un vice-premier ministre pour la région nord, contiguë à la frontière soviétique, laisse croire que les Soviétiques pourraient, si nécessaire, favoriser la partition non seulement de l'Afghanistan mais aussi du Pakistan, dont certaines minorités sont en conflit ouvert avec le pouvoir central.

L'entente n'en marque pas moins une étape décisive : la fin de l'occupation soviétique. Cet accord résulte pour une bonne part du nouveau climat de détente qui règne entre Washington et Moscou. Les deux Grandes puissances se portent en effet garantes de l'accord. Mais réussiront-elles à rassembler ceux qui durant huit ans se sont combattus armes à la main ?

Le départ des Soviétiques est une condition essentielle au rétablissement de la paix. Mais les Afghans ont encore beaucoup d'autres obstacles à surmonter s'ils veulent faire taire les fusils et se doter d'institutions démocratiques.

— ALBERT JUNEAU

Les « enfants » de M. Dutil

ON NE SAIT par quelle aberration le gouvernement persiste à axer sur le 3e enfant son aide financière à la famille. Par cette habile manœuvre fiscale, l'an dernier, Québec a pu économiser des dizaines de millions de dollars. Les allocations de disponibilité étant graduées selon le nombre d'enfants, ça ne lui a pas coûté cher, pour la bonne et simple raison que les familles de trois enfants et plus sont rarissimes. Pourtant, le ministre délégué à la Famille, à la Santé et aux Services sociaux insiste sur des enfants inexistantes plutôt que sur les familles réelles. Belle politique en perspective !

Avant de se faire amputer du volet familial de son mandat (confié au Conseil de la famille, prévu par le projet de loi 94), le Conseil des affaires sociales et de la famille vient de lancer, s'il en était besoin, un nouveau cri d'alarme. Une politique de soutien aux parents qui réserverait son aide aux enfants de troisième rang et des rangs suivants ne rejoindra que 15 % des familles. Belle économie pour les finances publiques, mais geste inefficace d'une politique familiale inadaptée à la situation particulière du Québec, note le Conseil avec pertinence. La stratégie attentiste des jeunes couples risque de devenir une stratégie d'abstention. Tout comme les enfants de rang trois et plus, ce sont les premiers et les deuxième qui ne verront peut-être pas le jour.

On comprend un peu mieux pourquoi M. Robert Dutil a reçu fraîchement cet ultime avis du Conseil sur la famille. Même après deux ans de régime libéral, il reste critique et inquiet. L'avis rendu public mardi relève le coût croissant des charges familiales et de la détérioration de la situation financière des familles. Il insiste sur le désengagement des gouvernements. Y compris sur les mauvaises surprises de Québec aux parents. Ainsi, le budget de 87 a inversé l'allocation de disponibilité : elle est

passée de \$ 300 à \$ 100 pour le premier enfant; elle est restée à \$ 200 pour le deuxième; et elle a été augmentée de \$ 100 à \$ 500 pour le troisième. Ce qui semble fort généreux. En fait, peu de familles ayant trois enfants, le gouvernement économise environ \$ 65 millions. Le Conseil se demande si Québec, comme Ottawa,

Gilles
LESAGE▲ Lettre
de Québec

ne se sert pas de cette économie pour réduire son déficit.

Qualifiant de sorcellerie moderne la complexité des mesures fiscales qui sont censées aider les familles, le Conseil évoque les priorités qu'il recommande depuis quelques années : soutien économique aux parents, expansion des services de garde et conciliation du rôle de parent avec celui de travailleur. Sur le premier point, par exemple, le Conseil insiste sur l'allocation familiale : versée à tous les mois et visible, elle s'inscrit dans le budget courant des familles et constitue une des formes les plus tangibles de reconnaissance sociale envers les parents.

On peut discuter des modalités proposées, mais le principe établi par le Conseil est difficilement contournable. Encore que son plaidoyer serait plus éloquent s'il avait poussé plus avant son analyse et identifié les mesures gouvernementales qui produisent des effets opposés à ceux d'une politique familiale. De même, les autres mesures citées par le Conseil — services de garde, assurance maternité, Centre de solidarité, et le reste — auraient gagné à être étoffées. Il nous laisse en appétit, à un

moment où les suggestions discordantes — du Parti libéral à M. Jacques Parizeau, en passant par les organismes familiaux — peuvent inciter le gouvernement à n'en faire qu'à sa guise. En d'autres termes, jeter de la poudre aux yeux, avec un énoncé d'orientations qui n'a de dynamique que le titre; et tenter d'amadouer des structures bureaucratiques qui, de toute évidence, ne voudront jamais d'une vraie politique familiale.

Le ministre Dutil a bien raison de souligner, quant à lui, que la politique familiale doit tenir compte d'un ensemble de facteurs et qu'on ne saurait en isoler un seul, fût-il aussi important que celui de la natalité proprement dite. De même, il y a lieu de se réjouir avec lui si les quelque 20 ministères et organismes intéressés font consensus sur les principes. Le problème, faut-il le rappeler, vient de ce que les projets de plans d'action concrètes varient et divergent profondément de l'un à l'autre.

Aussi, les organismes familiaux ont-ils amples motifs à s'inquiéter de ce qui mijote dans la marmite gouvernementale. Comme le note le secrétaire général de la Fédération des unions de familles, ne demandons pas aux familles de faire un 3e enfant (et d'assurer le renouvellement des générations) si, pour le premier et le deuxième, on ne leur donne soutien et reconnaissance véritable. C'est le bon sens même. A quoi servirait, demande M. Jacques Lizée, d'investir des sommes faramineuses pour des enfants virtuels (de troisième rang et plus) et de négliger ceux qui sont déjà là ou les jeunes adultes qui veulent avoir au moins un enfant.

Au-delà des grands principes, le Québec distinct en est réduit à une pénible nécessité : non pas investir dans d'hypothétiques familles de trois enfants, mais miser sur les familles à un enfant ou deux, concrètes et réelles, qui appellent au secours.

LETTRES
AU
DEVOIR

■ Colère

JE PEUX à peine maîtriser ma colère. Je suis anglophone mais quand il s'agit de la langue française, je suis francophile. Malheureusement, j'ai commencé à apprendre le français assez tard dans la vie et ma maîtrise de la langue laisse beaucoup à désirer.

La réaction de Bourassa, appuyée par ses ministres anglophones peureux et par Mulroney (bien sûr celle du Parti québécois ne me surprend pas), au rapport Fortier me remplit d'un dégoût indicible.

Bourassa pense que les anglophones ne sont pas très perturbés et en colère pour la façon dont il fait face aux problèmes d'affichage et autres sphères où la langue française est impliquée ? Que nous préférons le statu quo plutôt que de perturber la soi-disant paix sociale ? Qu'il nous le demande ! Politicien rusé qu'il est, il sait très bien la réponse.

Ainsi, avant la mise en vigueur de l'accord du Meech Lake, il peut agir ainsi ? Que va-t-il faire après ? Et les députés anglophones qui ont voté pour la censure de M. Fortier et qui se présentent comme protecteurs des anglophones, que Dieu nous protège de tels protecteurs ! Et notre cher premier ministre, qui veut faire plaisir à tout le monde et surtout gagner le vote francophone qui espère attirer par son hypocrisie... Quelle déception !

Je suis certain que je suis loin d'être seul quand je dis : oui, je me sens humilié, dégoûté, trahi et triste.

— SEYMOUR ADELMAN
Verdun, le 1er avril.

■ Merci et adieu

COMME c'est touchant d'entendre M. Trudeau défendre la démocratie devant un peu plus de la moitié des quelque 110 sénateurs, surtout des libéraux, qu'il a nommés lui-même. On connaît les anglois de M. Trudeau lorsque la démocratie est en péril.

Cela me rassure également d'apprendre que « l'accord de 1981 a été une victoire de la population sur le pouvoir politique », alors que « celui de 1987 a été une victoire du pouvoir sur la population ». Et ce grand défenseur du peuple et des minorités humiliées de nous dire tout cela *in English only*. Pourquoi pas un référendum ? J'imagine combien, en 1981, il a été difficile pour M. Trudeau de s'entendre répondre : « Non merci, no thanks » à la proposition similaire qu'il s'adressait.

Évidemment, comme il s'agissait d'une victoire de la population, la chose ne s'imposait pas comme aujourd'hui. Et, en 1981, M. Trudeau aurait pu être obligé de « mettre sa tête sous le billot », encore une fois. Tandis que maintenant...

J'admire le grand courage de M. Trudeau qui s'oblige à quitter le confort de sa petite ville de l'île de Montréal pour se rendre à Ottawa exprimer devant son *fan club* — vestige encore vivant de la faveur du despote éclairé qu'il voulait être — ses inquiétudes hautement démocratiques.

J'avoue humblement, et je m'en excuse auprès de M. Trudeau, que j'ai davantage admiré cette semaine le courage du grand Québécois qu'est Fernand Séguin. Son témoignage d'espérance, empreint de sérénité et de dignité, nous enrichit et nous permet de grandir. Le témoignage de Trudeau ne peut que nous humilier.

Merci, Fernand Séguin.
Adieu, P. E. Trudeau.

— ROGER LANGLOIS

Québec, le 31 mars.

■ Le rôle
de protectionLettre ouverte au premier ministre
du Québec, M. Robert Bourassa

LA SITUATION actuelle en Alberta et en Saskatchewan à la suite de la décision de la Cour suprême dans la cause *Mercury* constitue le vrai test de l'Accord du lac Meech. En tant que signataire de l'Entente constitutionnelle du 3 juin 1987, vous vous êtes engagé à protéger la caractéristique fondamentale du Canada. Vous n'êtes pas sans savoir que pour nous, l'Accord est incomplet, car notre survie dépend de la promotion active de cette caractéristique fondamentale. Vous conviendrez qu'à tout le moins, le rôle de protection signifie le respect total des droits existants.

Monsieur le premier ministre, les Franco-Albertains s'attendent à ce que vous insistiez auprès de M. Getty, avant, pendant et après votre visite à Edmonton en avril, pour une pleine reconnaissance des droits qui nous ont été finalement reconnus. Il vous faut insister afin que soit évitée une répétition de la trahison de 1905. Si une telle trahison devait se répéter, faute de n'avoir pas assez insisté, ce ne serait certainement pas bien vu de la part des Québécois et des autres francophones du pays.

De plus, monsieur le premier ministre, si les droits reconnus aux Franco-Albertains et aux Fransaskois sont abolis, diminués ou suspendus de quelque façon que ce soit, la preuve incontestable sera faite que l'Accord du lac Meech ne protège aucune-ment la caractéristique fondamentale du Canada, et que par conséquent, il n'a aucune place dans la Constitution de notre pays. Nous serons alors forcément obligés de continuer avec encore plus de vigueur nos revendications contre cet Accord.

Vous dites reconnaître une certaine responsabilité morale envers les communautés francophones hors Québec. Ici, en Alberta, nous sommes parmi vos soldats de première ligne de défense de la francophonie au Canada. Nous osons croire que vous ne nous abandonnez pas dans cette af-

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

faire, mais que vous saurez convaincre M. Getty et son gouvernement de ne pas abolir, diminuer ou suspendre nos droits. Nous vivons tous dans un pays bilingue et nous nous attendons à ce que vous fassiez votre part pour en assurer la survie et le développement.

— GEORGES ARÈS
président
Association canadienne-française
de l'Alberta
Edmonton, le 4 avril.

■ Signe du temps

DIMANCHE de Pâques, au Musée d'art contemporain de la Cité du Havre, il y avait plus d'employés que de visiteurs. Et pourtant, j'y suis resté trois heures, autant que dans n'importe quel musée européen.

— PANDELIS TSAKPINOS
Outremont, le 4 avril.

■ Plus loin

Lettre à Mme N. David-Strauss, Comité Environnement le Bizard
C'EST à regret que la Société de biologie de Montréal (SBM) apprend l'existence d'un projet visant la destruction du bois principal de l'île Bizard au profit d'un projet domiciliaire.

La SBM manifeste son profond désaccord avec un tel projet dont les impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie des habitants de l'île et de la région métropolitaine seront importants.

La SBM a, par le passé, contesté le lotissement du boisé de l'île des Soeurs, qui jouit actuellement d'une protection relative, étant lui aussi attesté dans le plan d'aménagement de la CUM. La SBM, qui a célébré l'année dernière ses 65 ans d'existence, organise depuis de nombreuses années des sorties d'observation de la nature dans différents sites naturels de la région de Montréal pour familiariser ses membres, plus de 500, aux richesses vivantes qui nous entourent.

La perte d'un tel site, dont la valeur patrimoniale est plus grande que n'importe quelle habitation de luxe pour biens nantis, signifiera que les citoyens devront aller plus loin pour jouir des avantages qu'offre la proximité d'un boisé naturel. Ce que ne donne pas un parc urbain.

— LOUISE SABOURIN
présidente
— DANIEL RONDEAU
vice-président
Montréal, le 25 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

TÉMOIGNAGE

ELIANE DANIS

Infirmière urgence
C.H. Sacré-Coeur

LE JOUR même où j'apprend que le gouvernement étiagera son système ambulancier au Québec, soit le 2 mars, j'ai la chance de voir ce qu'est le système actuel en escortant du Centre Hospitalier du Sacré-Coeur de Montréal jusqu'au Centre Hospitalier St-Sauveur de Val d'Or, une patiente trachéotomisée sur respirateur. Ce transfert ce fait avec une inhalothérapeute, une infirmière et l'équipe de techniciens ambulanciers. Vers 15 h 30 nous quittons le Centre Hospitalier du Sacré-Coeur pour Val d'Or via autoroute 15 nord. À la hauteur de Saint-Janvier, soit quelques kilomètres après notre départ, commence à se dégager une fumée

avec odeur de monoxyde de carbone à l'intérieur du véhicule. Dans l'impossibilité de continuer notre route avec le véhicule qui a répondu à l'autorisation no. S-67526, les techniciens ambulanciers font les démarches pour un changement de véhicule. Une heure plus tard le nouveau véhicule no. 231 nous rejoint dans la sortie direction nord de l'autoroute 15, lieu de rencontre pour transférer la patiente trachéotomisée sur respirateur. Fait à noter qu'il neige au moment du transfert, qui se fait dehors.

Nous continuons notre route sans problème jusqu'à L'Annonciation où graduellement l'électricité de notre véhicule diminue de beaucoup et de façon continue, à l'intérieur comme à l'extérieur, rendant la conduite dangereuse. Le premier garage que nous consultons ne peut rien faire, nous devons nous rendre jusqu'à Mont-Laurier. Une fois arrivé à Mont-Laurier, nous trouvons un garage encore ouvert malgré l'heure. Il est maintenant 21 h 00.

Après un bref examen du moteur, c'est l'alternateur qu'il faut changer. La réparation devra prendre une bonne heure, mais la patiente ne peut attendre. Nous n'avons pas d'oxygène en surplus pour attendre dans un garage.

Nous appelons la compagnie d'ambulance de Mont-Laurier. Celle-ci nous suggère l'alternative suivante : nous reconduire la patiente, l'inhalothérapeute et moi-même l'infirmière, à l'entrée du Parc de la Vérendrye, pour ne pas découvrir son territoire et ensuite on aurait à transférer, pour la troisième fois, dans l'ambulance du parc qui elle nous conduirait à Val d'Or.

Pendant ce temps nos techniciens ambulanciers d'Urgences-Santé attendraient l'ambulance en réparation au garage de Mont-Laurier. Après que nous aurions transféré la patiente à Val d'Or le même scénario se reproduirait en sens inverse sauf que nous ne savions pas si les techniciens ambulanciers de

Urgences-Santé nous attendraient au garage de Mont-Laurier car lors de notre départ il n'y aurait pas eu de confirmation à ce sujet.

Après réflexion, l'inhalothérapeute et moi-même, décidons plutôt de transférer notre patiente au Centre Hospitalier de Mont-Laurier pour attendre notre ambulance avec son nouvel alternateur. Nous arrivons au Centre Hospitalier de Mont-Laurier vers 21 h 30. Vers 23 h 30 nous tentons de rejoindre les techniciens ambulanciers d'Urgences-Santé qui sont demeurés au garage. Nous avons comme réponse : « l'alternateur est changé mais l'ambulance ne semble pas encore démarrer. Probablement dans vingt minutes tout sera prêt ».

Vers 01 h 00 nous rappelons les ambulanciers au garage. Le problème ne semble toujours pas trouvé et une deuxième et troisième pièce aurait été changée. Le tout sera prêt dans 15-20 minutes. Pendant ce temps l'inhalothérapeute et moi tentons de rejoindre soit le Centre Hospitalier Sacré-

Coeur soit Urgences-Santé pour qu'il puisse régler notre problème mais personne peut nous aider. Nous attendrons jusqu'à 2 h 30 pour voir arriver notre ambulance, supposément bien en ordre, qui doit demeurer à l'extérieur du garage du Centre Hospitalier pour transférer la patiente car on ne peut arrêter le moteur au risque qu'il ne redémarre plus. Une fois installé nous nous mettons en route et là c'est la porte du côté qui s'entrouve parce qu'elle n'est pas verrouillée. Il me semble qu'une porte devrait rester fermée sans que l'on ait à la verrouiller !

Nous arrivons finalement à Val d'Or à 5 h 30 où nous laissons la patiente au Centre Hospitalier Saint-Sauveur. Au retour, même scénario nous ne pouvons arrêter le moteur de

tourner au risque de ne plus pouvoir repartir, la porte du côté s'entrouve encore une fois et cette fois c'est sur la route 117 où nous roulons quand même à une bonne vitesse. Le moteur du véhicule faiblit toujours car nous ne pouvons plus utiliser les essuies-glaces et le lave-vitre. Il me semble plus avoir de chauffage dans l'ambulance.

Nous revenons quand même sain et sauf au Centre Hospitalier Sacré-Coeur mais 22 h 15 plus tard.

Je crois que les véhicules que nous avons utilisés pour notre transport étaient fort probablement déjà en mauvaises conditions. Il me semble que l'étatisation sera une très bonne chose pour mettre fin à ces quelques compagnies d'ambulance qui veulent faire rouler leurs véhicules sans montrer le moindre sens des responsabilités. Et cet étatisation rendra sûrement la tâche plus facile aux techniciens ambulanciers qui, je pense, sont confrontés quotidiennement à ce genre de situations.

La police et l'opinion : le changement dans la continuité

ANDRÉ NORMANDEAU

Criminologue et directeur du Centre international de criminologie comparée à l'Université de Montréal

LE SONDAGE LE DEVOIR CRÉATEC + publié récemment est un indice, à sa façon, de la volonté de changement des citoyens de la Communauté urbaine de Montréal envers « sa » police. Il ne s'agit pas d'un changement radical et dramatique mais plutôt d'un *changement dans la continuité*.

D'un côté, nous constatons que 71 % des Montréalais se déclarent très ou assez satisfaits de la qualité du travail des policiers de la CUM. Cette réponse est « classique » mais elle est toujours significative.

La violence et la mort

En effet, il s'agit d'une question de type *Gestalt*. Dans l'ensemble, au-delà des hauts et des bas du travail policier, au-delà de « bavures » policières spécifiques ici et là, la population est satisfaite, comme elle le manifeste d'ailleurs envers les médecins. Ces deux « professions » ont d'ailleurs la meilleure cote d'amour parce qu'essentiellement l'une et l'autre représentent le symbole par excellence de la protection de la vie, contre la violence et la mort, contre la maladie et la mort.

Cette satisfaction est constante depuis 20 ans, du sondage de la Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice au Québec (1968), aux sondages du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal (en collaboration avec le Centre de recherche sur l'opinion publique, CICC-CROP, 1981 et 1986), jusqu'au sondage LE DEVOIR CRÉATEC + (1988), sans compter plusieurs mini-sondages épisodiques, à Montréal et ailleurs, au Québec et au Canada.

Au-delà de cette continuité, « des » volontés de changement *ad hoc* se manifestent clairement. Par exemple, le sondage LE DEVOIR CRÉATEC + (1988) indique que 76 % des



Photo Chantal Keyser

Une manifestation de protestation à la suite de la mort tragique d'Anthony Griffin

Montréalais pensent que les policiers abusent trop souvent de leurs pouvoirs ; 64 % estiment qu'ils font trop souvent usage de brutalité ; 53 % pensent qu'ils traitent mal les citoyens provenant des communautés ethniques. En fait, de façon générale, 35 % des Montréalais souhaitent des changements majeurs au sein de la police de la CUM et 49 % souhaitent des changements mineurs. Seulement 15 % sont satisfaits de la situation actuelle.

Ce désir de changement « modéré » doit être qualifié à deux niveaux. D'abord, dans le temps, en effet, l'affaire Griffin-Gosset a gonflé en partie, à mon avis, cette volonté. Par exemple, lors du sondage CICC-CROP (1986), 60 % des Montréalais

estimaient que les policiers abusent de leurs pouvoirs (76 % en 1988). Par ailleurs, la population était vraiment partagée en 1986 sur la brutalité policière : 51 % estimaient que les policiers font trop souvent usage de brutalité (64 % en 1988). De même, 40 % des citoyens croyaient en 1986 que les policiers traitent mal les membres des communautés ethniques (53 % en 1988). Ces changements en moins de deux ans sont certainement liés en partie aux retombées de l'affaire Griffin-Gosset ainsi qu'à d'autres « bavures » policières plus « visibles » au cours des derniers mois.

Signalons également que la volonté de changement est nettement identifiée à certaines caractéristi-

ques sociales bien connues. À Montréal, plus un citoyen est éduqué, plus il est favorable à certaines réformes en matière policière ; il en est ainsi des plus jeunes (18 à 30 ans). De plus, les sondages de 1986 et 1981 nous indiquent clairement que les citoyens des grandes villes sont plus ouverts aux changements.

Montréal versus Toronto

Toutefois, des différences entre les grandes villes se manifestent également. Ainsi, notre sondage national en 1981 reflétait un taux de satisfaction générale des Montréalais envers « leur » police autour de 68 % alors qu'il était de 80 % à Winnipeg et de 86 % à Toronto. Des éléments liés à des facteurs psycho-sociologiques

expliquent en partie ces différences. Par exemple, le sentiment d'insécurité et la peur du crime sont deux fois plus élevés à Montréal qu'à Toronto ou Winnipeg.

Il est intéressant aussi de constater, pour l'ensemble des sondages, que celui du DEVOIR CRÉATEC +, que ceux qui ont une expérience concrète du système de justice, au niveau de la police et des tribunaux, sont moins satisfaits du système, plus critiques, et réclament plus souvent et avec plus d'insistance des changements. La réaction de ces *victimes* d'actes criminels est compréhensible. En effet, pour prendre l'exemple du cambriolage dans les résidences privées (44,000 vols par effraction à Montréal en 1987), seulement 10 pour cent ont été solutionnés ; pour les vols qualifiés et à main armée (7,500 en 1987), 20 pour cent l'ont été.

Compte tenu de l'affaire Griffin-Gosset, deux résultats additionnels des sondages méritent notre attention. D'un côté, 73 % des Montréalais souhaitent un recrutement plus significatif des minorités ethniques au sein de la police de la CUM (sondage de 1986) et 62 % pensent que si on augmentait de façon substantielle le nombre de policiers « ethniques », ce recrutement améliorerait la qualité du travail des policiers de la CUM (sondage de 1988). De l'autre côté, déjà en 1986, 47 % des citoyens de Montréal estimaient que le système d'évaluation des plaintes du citoyen insatisfait ou brutalisé par la police n'était pas adéquat. La question n'a pas été reprise en 1988 mais l'on devine qu'une majorité de Montréalais estiment maintenant que ce système doit être modifié en profondeur.

Le sondage récent LE DEVOIR CRÉATEC + nous rappelle une fois de plus qu'une démocratie éclairée

exige des administrateurs publics une compréhension non seulement de la réalité mais également « de ce qui est défini comme réel » par les citoyens et les contribuables car les réformes, pour réussir, doivent tenir compte autant des *faits objectifs* que des *perspectives subjectives*.

Si les administrateurs publics responsables de l'économie, par exemple, appuient leurs décisions, dans la mesure du possible, sur une série d'analyses scientifiques de qualité, comment n'en serait-il pas ainsi, à juste titre, des administrateurs publics responsables de la sécurité publique ?

Des changements souhaités

En jetant un coup d'oeil aux lignes de fond de notre sondage CICC-CROP (1986), ainsi que du sondage LE DEVOIR CRÉATEC + (1988), nous constatons qu'un consensus s'est développé à Montréal autour d'un certain nombre de réformes urgentes, à savoir :

A — Une présence policière plus active et plus chaleureuse au niveau des quartiers.

B — Une implication plus intensive des citoyens eux-mêmes au niveau de la prévention de la criminalité.

C — Un recrutement plus représentatif de femmes policières et de policiers choisis parmi les minorités ethniques

D — Une meilleure qualité de service en matière de sécurité dans les transports publics (autobus et métro).

E — Une attention plus soutenue aux problèmes de la jeunesse et de la délinquance des mineurs.

F — Une réforme du système de plainte vis-à-vis les erreurs professionnelles ou les abus de pouvoir de « certains » policiers.

Charité et avortement

REPLIQUE

LOUIS VALCKE

Professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Sherbrooke, l'auteur répond ici à l'article de l'abbé Bruno Dandenault paru dans cette page il y a quelques semaines

DANS LE DEVOIR du 27 février dernier, se référant au jugement de la Cour suprême décriminalisant l'avortement, l'abbé Bruno Dandenault affirme que : « Personnellement, le jugement en question l'a réjoui » et, se basant sur son expérience concrète, il cite des cas, effectivement tragiques, de filles qui, « ballotées dans leur enfance et leur adolescence », se retrouvent sur le bien-être social, après être passées par quelques « maisons correctionnelles d'accueil ». Si, enceintes dans de telles conditions, elles se font avorter, qui donc aura l'impudence hypocrite de leur jeter la première pierre ?

Et Bruno Dandenault s'en prend alors « aux violentes structures économiques qui condamnent une partie de la population à un niveau de vie misérable, de sordides laudis devenant le seul logement possible, où la promiscuité fait osciller entre les crises de nerfs et les compensations affectives... »

Dans de telles conditions, en effet, l'avortement peut paraître la seule issue possible (*mais cela, hélas, ne change pas le fond de la question*...), et l'on appuiera chaleureusement le groupe « parainé par Caritas-Sherbrooke, qui veut apporter accueil compréhensif, support et information à la jeune fille ou la femme enceinte plus ou moins en désarroi : un S.O.S.-grossesse... »

Sans doute y a-t-il des cas où la misère, la solitude, l'indigence réelles poussent à l'avortement ; et l'abbé Dandenault, en particulier, sait de quoi il parle. Mais la

société contemporaine se trouve confrontée par un « type » d'avortement tout autre, relevant de conditions, de psychologie et d'attitudes totalement différentes. S'estimant pleinement maîtresse d'elle-même, libre de son corps et du foetus qui s'y développe, c'est dans un jugement lucide que la femme moderne et libérée opte pour l'avortement, et cela, parce que d'autres valeurs interviennent, auxquelles elle choisit d'accorder plus d'importance, quelles que soient ces valeurs : carrière, liberté physique, refus des responsabilités, peu importe.

Il est clair que les revendications du « droit à l'avortement libre et gratuit » relèvent d'une idéologie qui n'a rien à voir avec la charité qui motive Bruno Dandenault. Ces revendications sont le fait d'un mouvement mûrement réfléchi, qui n'est aucunement poussé par la misère ni le désespoir, et on note d'ailleurs que leurs protagonistes sont toutes des personnes d'un niveau culturel et intellectuel nettement plus élevé que la moyenne de la population.

Or, c'est ce *nouveau type* d'avortement qui devient de plus en plus fréquent, avec la mentalité qu'il connote.

Peut-être notre société dériverait-elle vers ce genre de narcissisme institutionnalisé, l'État assumant progressivement les responsabilités, les frais et les conséquences des comportements individuels ; c'est ce vers quoi tend notre mélange bâtarde de socialisme et de capitalisme.

Mais soyons lucides. Soyons conscients du tournant que nous prenons. En particulier, gardons-nous de croire que dans cette société future, « les valeurs de liberté ou d'autonomie » auront cette acception « fondamentalement évangélique » que Bruno Dandenault, d'avance, leur accorde. Qu'il ne s'en fasse pas cependant : il trouvera certainement quelques théologiens à la page qui le rassureront sur ce point...

Alain Grandbois devant l'Empereur de Chine

ODILE TREMBLAY

BERTOLLUCI ne fut pas le seul à être fasciné par l'incroyable destin du dernier Empereur de Chine qu'il a immortalisé dans son film *The last Emperor*. Plus de cinquante ans avant que le cinéaste ne suive les traces du légendaire Pu-Yi, le poète québécois Alain Grandbois parcourant la Mandchourie... rencontra en chair et en os le dernier fils du soleil.

Né avec le siècle et mort en 1975, Alain Grandbois s'est surtout fait connaître au Québec par son œuvre poétique, mais il fut également un extraordinaire voyageur qui a sillonné de vingt à quarante ans toutes les routes du monde, dans des conditions propres à faire rêver les amoureux de la nostalgie. Fils de famille attiré par l'aventure, « jet setter » avant la lettre, devançant dans ses périples orientaux Pierre Elliott Trudeau et Jacques Hébert, Alain Grandbois, au cours des années 1933-1934, a rencontré la Chine d'avant Mao, celle des fumeries d'opium et de l'oppression japonaise ; une Chine aujourd'hui disparue.

Au début des années cinquante, pour une série radiophonique intitulée « Visages du monde », il écrivait une vingtaine d'émissions relatant ses souvenirs de voyage. Le texte de ses émissions a été publié à Montréal en 1971 par les éditions Hurtubise sous le titre *Visages du monde — Images et souvenirs de l'entre-deux-guerres*; c'est un extrait de ce livre que nous présentons aujourd'hui.

Nous sommes en 1934 ; Alain Grandbois se retrouve à Tsin-king en Mandchourie, et comme il est un des seuls occidentaux à oser visiter le pays par ces temps troublés (les japonais occupent la région), il obtient d'un secrétaire d'administration la faveur d'être reçu par Pu-Yi, sacré



Alain Grandbois

Empereur du nouvel État de Mandchukuo.

« Il m'intéressait de voir l'Empereur du Mandchukuo pour une ou plutôt deux raisons. Mon premier motif était que je m'étais intéressé, durant une certaine période, à l'histoire de la Chine, et que le premier Empereur du Mandchukuo se trouvait, en même temps, le dernier Empereur de Chine. En effet, Pu-Yi, petit-fils de l'extraordinaire Impératrice Tsen-Li, avait été le dernier Fils du Soleil de la dynastie des Tsing. Empereur de la Grande Chine, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans... peut-être quatre ans, les révolutions l'avaient par la suite éloigné du trône. Exilé à Pékin, dans son palais, à Tientsin ensuite, puis transporté, comme un colis postal, à Moukden, l'odyssée de cet enfant fut l'une des plus romantiques de nos temps modernes. Plus tard, les Japonais lui offri-

rent, c'est-à-dire lui imposèrent le titre d'Empereur du Mandchukuo. Je ne sais s'il l'accepta avec joie ou non. Ce que je comprends, c'est que tous savaient, qu'étaient au courant des choses de l'Asie, qu'il était l'instrument de la politique japonaise. En avait-il conscience lui-même ? Lui seul le sait. La seconde raison pour laquelle je désirais le voir, c'est qu'on m'avait tellement répété, à Shanghai, ou à Pékin, dans le quartier des Légations, que les Japonais l'avaient drogué peu à peu, à l'opium — vice fort répandu en Asie, — qu'il n'était pas maître de ses gestes et de ses décisions, qu'il n'était qu'un pauvre type, une poupée lamentable, un Empereur « puppet », selon l'expression anglaise, que l'on peut traduire en gros par « Empereur-jeu ».

On m'avait accordé une audience pour l'heure du thé. J'imaginais beaucoup de cérémonie, de protocole, d'attente, mais je n'ai jamais été reçu de façon aussi prompt et aussi simple, par un apan ministre de nos pays, ou d'un pays occidental. À l'heure indiquée, un officier japonais, après deux ou trois réverences, me fit signe de le suivre ; nous franchîmes de longs corridors donnant sur des pièces dont j'aurais été curieux de connaître la destination, ou l'emploi, et soudain, je pénétrai dans une salle basse, genre bibliothèque, très sobre. De hauts vases de porcelaine, de l'époque des Ming, des meubles de bois laqué, une table de travail luisante, rouge et noire, très bien ordonnée.

Puis par une petite porte, près du bureau, vint l'Empereur. Je n'avais pas attendu plus qu'une minute ou deux. L'Empereur, — il avait été intronisé quelques mois plus tôt — le premier jour du mois de mars 1934 très exactement — vint vers moi. Je m'inclinai à plusieurs reprises, lui également. Puis il me tendit la main, à l'européenne. Je le regardai. Il était à peu près de ma taille — qui n'est pas celle de notre légendaire

géant Beupré — mais plus mince que moi, d'apparence plus fragile. Une tête ronde, des cheveux très noirs — bleu de corbeau — épais, rejetés en arrière, des lunettes d'écaïlle, un nez très fin, de grosses lèvres sensuelles qui détonnaient dans ce visage.

L'Empereur était vêtu comme un gros courtier de Londres, ou un diplomate de Paris, à l'occidentale. Jaquette, pantalons rayés, etc... Deux secrétaires, ou aides de camp, l'accompagnaient. L'un était revêtu de la robe chinoise, l'autre, comme Sa Majesté. Nous parlâmes quelques secondes quand des femmes chinoises apportèrent la table de thé, le thé, puis se retirèrent, discrètement, comme de petites souris effrayées. L'Empereur parlait un très bon français. En escamotant les « r » naturellement, comme la plupart des Chinois. Je n'osai pas lui poser de questions précises. Il me donna l'impression d'un jeune homme très sérieux, très grave, et peut-être dépassé par le sens des responsabilités — dont il était certainement conscient — qu'on lui avait imposées.

Nous bavardâmes vingt minutes — le secrétaire à la robe chinoise ne cessait d'écrire, plutôt de transcrire notre conversation. Je ne lui posai aucune question indiscrète, car le lendemain je reçus chez moi sa photographie, et celle de l'Impératrice, très durement autographiées. Le secrétaire à jaquette vint me reconduire, au Yamato, dans une Rolls sur fanions impériaux. De sorte qu'à l'hôtel, ce soir-là, on m'entoura de beaucoup de considération. Je parlai le lendemain matin, malheureusement, pour Harbin.

Et pour terminer, j'ai appris par les journaux, il y a quelques années, que l'Empereur, avec l'Impératrice et leurs enfants, sont quelque part en Sibérie soviétique, soigneusement gardés par des officiers de Monsieur Staline. »

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mulroney

cielles avec le gouvernement fédéral (sur le modèle de celle négociée avec le Nouveau-Brunswick).

Lucien Bouchard, à qui ces négociations ont été confiées, a révélé hier qu'elles se poursuivaient activement hier. Ottawa a aussi offert une aide technique et financière (comme il l'avait fait dans le cas du Manitoba).

Mais ce qui accroche avec les Fransaskois, c'est la reconnaissance juridique de leurs droits: « Toute personne raisonnable doit reconnaître que sans droits une minorité est vouée à la disparition », a dit M. Bouchard.

Comme on le verra dans l'entrevue exclusive ci-contre, M. Devine considère qu'il n'y peut rien puisque c'est la Cour suprême elle-même qui a suggéré l'adoption d'une loi provinciale plutôt que celle d'un amendement constitutionnel. Et il dit même avoir l'appui de Robert Bourassa sur ce point.

Les interventions de MM. Mulroney et Bouchard, de même que celles d'autres ministres fédéraux, confirment que, comme LE DEVOIR le révélait hier, Ottawa et Regina cherchent un compromis que les Fransaskois seront prêts à entériner.

Et la question linguistique en Saskatchewan sert manifestement de banc d'essai à l'Alberta puis, dans une deuxième ronde de négociations, à toutes les autres provinces, dont l'Ontario, comme l'a suggéré hier M. Mulroney. « Dans un pays comme le nôtre, ce que nous faisons (en Saskatchewan) va inspirer l'avenir constitutionnel des autres provinces », a confirmé Lucien Bouchard qui en était à son baptême du feu de ministre fédéral.

◆ Devine

saskois un bilinguisme presque aussi avancé que celui qui prévaut en Ontario, où la minorité de langue française atteint 425.000 personnes.

Mais Grant Devine, dont l'entrevue avec LE DEVOIR a été réalisée par téléphone, confie que « cela a été très dur: j'ai poussé ma population et mon caucus (de députés conservateurs) à la limite. Ils en ont plein l'estomac et si je leur en donne une bouchée de plus, ils vont s'étouffer ».

Grant Devine reconnaît que « des gens au bureau du premier ministre (Mulroney) et des ministres fédéraux voudraient que j'en fasse un peu plus », mais, ajoute-t-il, « il faut qu'ils comprennent la situation. Si je vais plus vite, je vais perdre le contrôle de la situation et ce sera encore plus difficile ».

En 1983, le premier ministre du Manitoba, Howard Pawley, avait fait face à une véritable révolution dans sa province pour avoir négocié en secret, avec les Franco-Manitobains, un plan d'implantation des services en français. En Saskatchewan au contraire, la population semble être derrière le premier ministre conservateur même si, affirme-t-il, « elle aurait souhaité que je ne fasse rien du tout ».

Le premier ministre rappelle que la Cour suprême lui laissait aussi le choix de déclarer sa province unilingue anglaise. « Au contraire, explique-t-il, on pourra parler français à la législature et dans les Cours de justice, les lois seront traduites et, avec le temps, des services en français vont apparaître ».

« Dites-vous qu'avec le temps, dans dix ou quinze ans, la Saskatchewan sera entièrement bilingue », a-t-on demandé à M. Devine. « Absolument », a-t-il répondu sans hésiter.

On sait que les Fransaskois veulent que ces droits soient garantis dans la Constitution mais, affirme M. Devine, ils ne l'ont jamais été et c'est la Cour suprême qui a décidé qu'il appartenait à la province de solutionner cette question. « Comme Robert Bourassa l'a dit, une province est une province. Le Québec a sa loi 101 et j'ai la loi 2. Bien sûr une loi peut être changée mais je n'ai pas de solution à cela... C'est la Cour suprême qui a décidé que ce serait de juridiction provinciale. Elle a suggéré: 'faites-le', elle ne nous a même pas dit comment le faire ».

Essentiellement, la loi 2 affirme que les lois sont valides en anglais seulement ou « en français et en anglais ». M. Devine a expliqué qu'il n'avait d'autre choix que de procéder de cette façon à moins de créer un vide juridique: « Il me faut du temps pour traduire les lois, sur l'éducation d'abord, puis le Code de la route, puis d'autres... ».

De façon catégorique, M. Devine affirme que sa province deviendra bilingue, mais à son rythme. Il va même jusqu'à « recommander » que les cinq autres provinces, dont l'Ontario, qui n'ont aucune obligation constitutionnelle de devenir bilingues, suivent son exemple. « La réalité, explique-t-il, c'est que ce pays est bilingue (par son administration fédérale), et que ma province va offrir de plus en plus de services dans les deux langues... Ça a été des progrès... ».

L'entrevue avec M. Devine a été réalisée avant que le contenu de la lettre du premier ministre Mulroney ne soit connue mais il a confié qu'il était d'accord pour discuter de cette question à une future conférence des premiers ministres. Mais il insiste sur deux éléments.

— « La clef, ce sont les services éducatifs », explique M. Devine, pour que de plus en plus de Canadiens deviennent eux-mêmes bilingues. Dans sa province, rappelle-t-il, depuis le 8 mai 1982 qu'il a pris le pouvoir, le nombre d'enfants inscrits dans des classes d'immersion est passé de 2.000 à 11.000. Les enfants du premier ministre eux-mêmes sont bilingues

Le Boeing capturé par des pirates se pose à Chypre

(d'après AFP) — La dramatique odyssée de l'avion des Kuwait Airways détourné mardi s'est poursuivie hier, de l'aéroport iranien de Mashhad à celui de Larnaca, au sud de l'île de Chypre, après que l'appareil eut tenté sans succès de se poser à Beyrouth, puis à Damas.

À leur arrivée à Larnaca, à 21 h 08, les pirates ont lancé une nouvelle mise en garde aux autorités koweïtiennes. Dans un communiqué lu à la tour de contrôle, ils ont affirmé qu'elles doivent « relâcher immédiatement » 17 membres de l'organisation clandestine du Jihad islamique détenus à Koweït à la suite d'attentats, faute de quoi les passagers et l'équipage seraient exposés à un « grave danger ». Cinquante-cinq passagers et l'équipage sont encore à bord de l'appareil qui effectuait la liaison Bangkok-Koweït, sous la menace de cinq à sept pirates.

Selon une conversation entre les pirates et la tour de contrôle entendue par les journalistes sur place, les autorités chypriotes ont accepté que l'avion détourné soit ravitaillé en kérosène. Toutefois à 22 h les opérations de remplissage ne semblaient pas avoir commencé.

De très nombreuses mesures de

sécurité ont été prises autour du Boeing 747, mais les activités de l'aéroport se poursuivaient à peu près normalement.

Les autorités chypriotes ont également informé les pirates que la libération de certains passagers, notamment les personnes âgées et les malades, « aiderait leur cause ». Des négociateurs koweïtiens sont d'ailleurs en route pour Larnaca où ils devraient arriver ce matin pour « collaborer avec les autorités chypriotes à la libération des passagers et de l'équipage ».

De source informée à Koweït, on craignait que l'arrêt à Larnaca ne soit qu'un simple « transit » pour les pirates. Le pire a été évité, ajoutait-on, mais ce n'est que provisoire. On craignait que Larnaca ne soit qu'une escale forcée avant que les pirates ne tentent de nouveau de se rendre à Beyrouth.

À Beyrouth, un interlocuteur anonyme, affirmant parler au nom des pirates, a d'ailleurs affirmé à une radio libanaise que ces derniers comptaient retourner dans la capitale libanaise. À l'aéroport international de Beyrouth (AIB), les mesures prises contre un atterrissage forcé restaient en vigueur.

Pendant trois heures dans l'après-midi, l'avion, qui avait décollé à 13 h 58 de l'aéroport iranien de Mashhad, a survolé à vingt-cinq reprises l'AIB, tentant même une fois un atterrissage forcé dans l'obscurité.

Dès 15 h 45 locales, l'AIB, qui a été le théâtre dans le passé de nombreux détournements d'avions, a été fermé au trafic aérien. Deux voitures de pompiers et un autobus, autour desquels avaient pris position des soldats syriens qui contrôlaient depuis un an le secteur à majorité musulmane de Beyrouth, bloquaient les pistes.

Lors du premier contact avec la tour de contrôle de l'AIB, un pirate de l'air, parlant l'arabe avec un accent irakien ou koweïtien, a demandé à se poser car l'appareil, a-t-il dit, était à court de carburant. « Le carburant au Liban est pollué. Éloignez-vous », lui a répondu le contrôleur aérien.

À 17 h 52 locales, lors d'une nouvelle rotation de l'appareil, le pilote est revenu à la charge: « Je veux descendre, tu veux que je fasse un atterrissage forcé ou que je m'abime en mer? ». « C'est ça, abime-toi en mer », a répondu sèchement le directeur de l'aéroport, M. Sami Saad.



Le Boeing koweïtien détourné mardi par des pirates de l'air a tenté en vain de se poser à l'aéroport de Beyrouth, hier, avant d'atterrir finalement à Chypre.

mais, insiste-t-il, « cela prend du temps: vous ne vous réveillez pas un lundi matin en vous disant: maintenant je suis bilingue ».

— Le chef du gouvernement de Saskatchewan attache aussi beaucoup d'importance au fait qu'il n'y a actuellement aucune ressource dans la province pour passer au bilinguisme. « Sans parler de la dimension politique du problème, ce n'est physiquement pas possible », et M. Devine suggère que tout cela ne se fera pas sans l'aide technique et financière du gouvernement fédéral (qui lui a été offerte d'ailleurs).

◆ La Presse

joint depuis trois ans au directeur de l'information et responsable des dossiers politiques et des relations de travail, qu'il était nommé au poste de directeur de l'information. L'éditeur de La Presse, M. Roger D. Landry, avait semblé-t-il donner son accord à cette nomination. Toutefois, il aurait voulu profiter de l'occasion pour « coiffer » le nouveau directeur de l'information d'un second éditeur adjoint. Ce à quoi l'actuel éditeur adjoint, M. Michel Roy se serait vigoureusement opposé.

M. Landry aurait alors décidé de faire volte-face et de nommer « son homme », le rédacteur en chef du Point, M. Marcel Desjardins.

« Vous comprendrez que je refuse de confirmer ou de nier ces hypothèses », a commenté M. Roy, en début de soirée hier.

Quant à M. Roger D. Landry, absent de son bureau jusqu'à lundi, il fut impossible de le rejoindre.

Le futur directeur de l'information de La Presse, M. Marcel Desjardins, a lui aussi refusé de commenter « sa » nomination. « Tout ce que je puis vous dire, c'est que je dois me rendre à Paris le 21 avril prochain et que je n'ai pas encore annulé mon billet », a-t-il dit. Toutefois, de proches collaborateurs et amis de M. Desjardins ont confirmé qu'il quitterait Le Point à la fin du mois pour se joindre derechef à La Presse.

« Jeudi soir, il avait déjà une vingtaine de bons sujets de reportages en tête », a confié un proche, du reste fort attristé de perdre un excellent collègue.

Par ailleurs, le président du syndicat des travailleurs de l'information de La Presse (CSN), M. André Cédilot, a dit trouver « fort peu délicate » la façon d'agir de la direction dans cette affaire. M. Cédilot a appris la « nomination » de M. Desjardins en lisant les journaux, hier matin. Le syndicat craint que M. Landry ne déroge au processus de consultation prévu dans la convention collective. D'où la décision de convoquer une assemblée générale des journalistes mercredi prochain.

Un litige se dessine quant au sens à donner à une lettre d'entente annexée à la convention collective des journalistes. Dans ce texte, on expose les diverses procédures à suivre en cas de nomination d'un directeur de l'information.

Le contrat de travail prévoit que « l'employeur reconnaît la nécessité de rencontrer le syndicat lorsqu'il entend procéder au choix d'un éditeur adjoint ou d'un directeur de l'information. À cette fin, l'employeur s'engage à fournir la liste des candidats pressentis, le cas échéant. Dans les 15 jours qui suivent, le syndicat transmet par écrit son avis ».

Selon M. Cédilot, le libellé d'une lettre adressée hier au syndicat par l'éditeur Roger D. Landry laisse présager des entorses à cette procédure. M. Roger D. Landry y informait le syndicat de son désir de le rencontrer afin de lui « faire part de son choix ». Selon l'interprétation syndicale du contrat, M. Landry aurait plutôt dû convoquer le syndicat pour lui faire part d'une « liste de candidats ».

La consultation aura lieu lundi matin à 9 h. Le syndicat aura par la suite 15 jours pour transmettre par écrit son avis.

Aux yeux de l'éditeur adjoint du quotidien, M. Michel Roy, il n'y a pas eu de dérogation à la procédure prévue dans le contrat de travail. « L'éditeur qui désigne un directeur de l'information doit, avant de le faire, consulter le syndicat. C'est ce qui sera fait lundi matin. Les mots « le cas échéant » dans la lettre d'entente ne signifient pas nécessairement qu'il faille pour l'éditeur soumettre une liste de candidats. Il peut tout

aussi bien soumettre la personne de son choix », a-t-il dit. L'éditeur adjoint a refusé de confirmer la nomination de M. Marcel Desjardins, justifiant ainsi de ne pas court-circuiter la procédure normale.

Journaliste à La Presse de 1970 à 1976, M. Desjardins a en outre été correspondant au bureau d'Ottawa. Il a par la suite été rédacteur en chef du *Montréal-Matin*. Jusqu'à ce jour, il est rédacteur en chef de l'émission d'affaires publiques *Le Point*. Son départ, ajouté à celui de l'animateur Pierre Nadeau, porte un dur coup à l'équipe.

La convention collective des journalistes précise que le directeur de l'information doit être « nécessairement un journaliste professionnel reconnu ». Interrogé à ce sujet, M. Desjardins a répondu, d'un rire débonnaire, « je suis très bon ».

◆ Démocratie

« vidé de son sens la notion de démocratie représentative en s'appropriant les pouvoirs du Conseil pour les exercer au sein du Comité exécutif ».

Le Conseil fut alors réduit au rang d'approbateur formel des décisions et « les conséquences de ces abus de pouvoirs furent importantes tant pour la population montréalaise que pour Montréal », estime le conseiller et « la création du RCM constitua la réponse politique aux excès de l'administration Drapeau », rappelle-t-il.

Spécifiquement, M. Melançon déplore que le projet de refonte des règlements du Conseil municipal et l'ébauche de politique-cadre de consultation rendue publique il y a quelques mois s'éloignent des objectifs de démocratisation mis de l'avant dans le programme du RCM, qui veut faire du Conseil un véritable parlement municipal.

Les nouveaux règlements proposés pour le Conseil par le Comité exécutif constituent « un recul majeur pour la démocratie », soutient M. Melançon, en particulier quand on y édicte que les rapports des commissions du conseil feront l'objet de débats, mais non d'un vote.

« La proposition du Comité exécutif est, à toutes fins utiles, la négation du rôle du Conseil municipal en ce qu'elle accentue la concentration du pouvoir au sein du Comité exécutif », écrit-il.

Le document estime que l'absence d'un obligation formelle de la part de l'exécutif de répondre aux recommandations des cinq commissions permanentes du Conseil a pour effet de concentrer encore plus les pouvoirs dans les mains de l'exécutif.

C'est au Conseil municipal « que doit se faire le débat et l'adoption des orientations politiques que les élus veulent donner à Montréal. Nous ne pouvons pas nous dérober de cette responsabilité et la confier à toute autre instance, fut-elle le Comité exécutif », soutient-il.

M. Melançon souligne également que le Comité exécutif a fait adopter, malgré des objections du caucus, un amendement à la Charte de la Ville qui précise que « toute matière qui est de la juridiction du Conseil, doit (...) être soumise au Comité exécutif pour qu'il fasse rapport s'il le juge opportun ».

« Jusqu'à présent, le Comité exécutif a, à maintes reprises, utilisé cet article pour restreindre la portée des réponses qu'il faisait aux divers rapports des Commissions », estime-t-il.

D'autre part, le document de M. Melançon s'en prend à la politique-cadre de consultation qui doit être annoncée sous peu et dont une version préliminaire a déjà été rendue publique.

Le conseiller du district Mont-Royal s'insurge contre le fait que la politique proposée n'intègre pas au processus décisionnel le Conseil municipal et ses commissions mais, bien au contraire, lui retire certaines de ses prérogatives actuelles en particulier en confiant à des groupes ad hoc le soin de mener la consultation.

Ainsi, dans le cas de l'adoption des plans d'urbanisme les commissions du Conseil n'interviendraient qu'à la toute fin du processus et « il ne sera plus possible alors de corriger le tir puisque tout sera figé par le processus consultatif antérieur ».

Tout au long du processus, c'est au Comité exécutif et non au Conseil

municipal qu'on fera rapport, note-t-il.

Par ailleurs, le conseiller Melançon reproche à l'administration de vouloir confiner le Conseil municipal dans un rôle de ratification des effets des décisions plutôt que de l'associer à la prise de position et à l'énoncé des grandes orientations en ce qui touche les politiques et la gestion des divers programmes et services.

Ainsi, sur le dossier de la fluoration de l'eau potable, la Commission du développement communautaire mène actuellement une consultation sur la décision annoncée par l'exécutif de fluorer l'eau. « Le Conseil devrait voter sur le principe de la fluoration ou non avant d'être appelé à voter sur l'achat des équipements », soutient le document de M. Melançon.

◆ Turcs

tificat de voyage permettant à M. Chôme, qui n'avait plus de passeport, de monter à bord de l'avion.

En conférence de presse à Montréal, hier matin, M. Atanas Katrapani, porte-parole des Turcs, a affirmé que les 12 Turcs qui ont décidé de défier les ordres d'expulsion, dont Ismail Oskan, rejoindront leurs compatriotes en marche vers Ottawa.

Le départ de M. Oskan, qui s'était réfugié il y a deux semaines dans l'église Saint-Pierre-Bellarmin pour échapper à son renvoi, est prévu pour dimanche à 20 h 00. Il a déclaré qu'il resterait avec les marcheurs jusqu'à ce que les autorités viennent le chercher.

M. Katrapani a quant à lui annoncé que les marcheurs opposeraient une « résistance passive » si des agents se présentent en fin de semaine pour cueillir les Turcs récalcitrants. « Tout ce que nous ferons, c'est de former un barrage humain autour d'eux », a-t-il dit.

Ce qui serait peu probable car le porte-parole d'Immigration Canada, M. Claude Bourget, a fait savoir que les autorités attendraient jusqu'à lundi avant d'entamer des procédures contre ceux qui défient la loi. M. Claude Grisé, chef régional de l'exécution de la loi au CEIC, s'est limité à dire que les bureaux de l'Immigration « n'étaient ouverts que du lundi au vendredi ».

Même si certains Turcs décidaient d'obtempérer aux ordres d'expulsion, M. Katrapani assure que la marche vers Ottawa, où 2.000 Turcs doivent les rejoindre, se poursuivra.

9 avril

par la PC et l'AP

1987: Mario Hamel, un juré qui avait avoué avoir reçu \$25.000 pour influencer le jury au procès des Hell's Angels, à Montréal, est condamné à un an de prison.

1983: la navette Challenger, avec quatre astronautes, effectue un atterrissage impeccable sur la base Edwards, en Californie.

1979: cérémonie des Oscars: 'The Deer Hunter' et 'Coming Home', consacrés à la guerre du Vietnam, connaissent le plus de succès.

1977: légalisation du parti communiste espagnol après 38 années d'interdiction.

1975: à Londres, la Chambre des Communes se prononce en faveur du maintien de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun.

1973: explosion et incendie sur le chantier du métro d'Osaka, au Japon: 73 morts.

1959: la NASA annonce la sélection des sept premiers astronautes américains: Scott Carpenter, Gordon Cooper, John Glenn, Gus Grissom, Wally Schirra, Alan Shepard et Donald Slayton.

1865: la reddition du général sudiste Robert Lee marque la fin de la Guerre de Sécession américaine.

Ils sont nés en 9 avril: l'écrivain français Charles Baudelaire (1821-1867); Léon Blum, homme d'Etat français (1872-1950); le chanteur Paul Robeson (1898-1976); le comédien W.C. Field (1879-1946); l'acteur Jean-Paul Belmondo (1933-); l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield (1931).

« On ne marche pas que pour les 12 personnes menacées d'expulsion, mais pour les 2.000 Turcs », a-t-il précisé.

Trois des 12 Turcs qui ne se sont pas présentés pour aller chercher leurs papiers de départ étaient toujours introuvables hier. Le bureau régional de l'Immigration a fait savoir hier que des démarches seraient prises lundi pour les retrouver.

Plusieurs personnalités se sont jointes à M. Katrapani et à l'avocate des Turcs, Mme Marie-Josée Houle, pour presser la nouvelle ministre de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, de sortir de son mutisme et de suspendre les expulsions jusqu'à mardi prochain, jour où le cortège Turc attendra la Capitale fédérale. Le sénateur Jacques Hébert, la députée conservatrice, Mme Suzanne Blais-Grenier, l'abbé Robert Beaudry de l'Archevêché de Montréal, SOS-Racisme et la Commission des droits de la personne du Québec ont tous déploré l'immobilisme du gouvernement.

L'abbé Beaudry a dit qu'il ne pas prôner pas la désobéissance civile, mais il estime que la seule chance des 12 Turcs d'éviter la déportation est « de ne pas être visibles » d'ici lundi.

À Ottawa, le silence le plus complet régnait tant au bureau de la ministre McDougall que de Mme Monique Vézina, la ministre d'Etat à l'Immigration. À Québec, Mme Robic n'avait toujours pas eu de réponse au télégramme envoyé à Mme McDougall pour l'inviter à discuter du sort des Turcs.

◆ Résistance

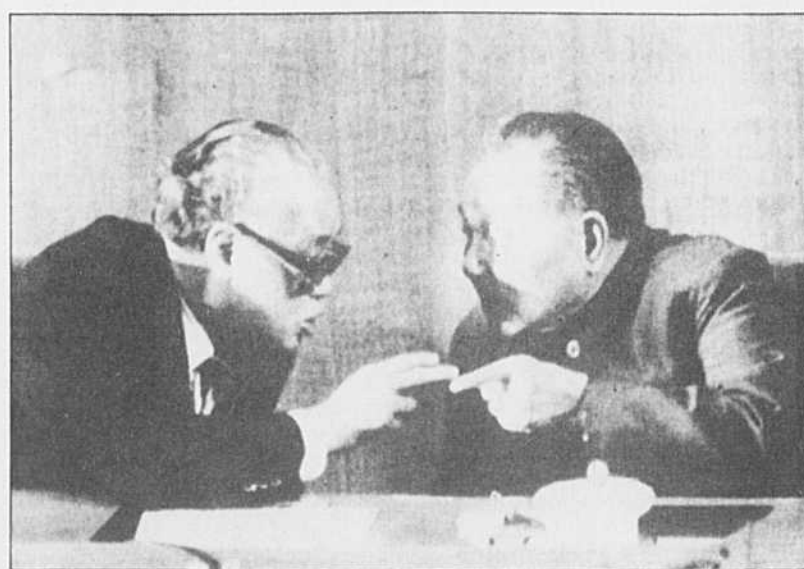
pro-soviétique de Kaboul dirigé par le Dr Nadjibullah.

Selon le dirigeant moudjahidin, les trois millions de réfugiés afghans qui vivent au Pakistan ne pourront rentrer dans leur pays que lorsque ces deux conditions seront remplies.

L'accord, qui devrait être signé avant le 14 avril, selon le négociateur des Nations unies, devrait permettre le retrait des 115.000 soldats soviétiques d'Afghanistan, mais entraînera probablement une recrudescence des combats entre moudjahiddin et forces soviéto-afghanes d'autant plus que la résistance dispose depuis quelques mois d'armes de plus en plus performantes, soulignent les spécialistes.

Les moudjahiddin, qui affirment que la guerre se poursuivra jusqu'à la chute du régime pro-soviétique de Kaboul, écartent toute idée de formation d'un gouvernement de coalition avec les communistes. La requête faite au début des négociations par le Pakistan d'établir un gouvernement intérimaire à Kaboul comprenant des moudjahiddin et des Afghans liés au PDPA (Parti démocratique populaire d'Afghanistan au pouvoir) paraît irréalisable pour le moment.

Les experts américains estiment que après le départ de l'Armée rouge le régime pro-soviétique de Kaboul pourra résister, de quelques semaines à un an maximum, tant le soutien logistique et le moral feront défaut aux 50.000 soldats réguliers afghans.



Avez-vous compris ?

Joignant le geste à la parole, les deux têtes dirigeantes de la Chine, Zhao Ziyang, secrétaire général du parti communiste, et Deng Xiaoping, le no 1 chinois, mettent les choses au point, hier, au cours du congrès du parti, à Pékin.